



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LE DÉPARTEMENT DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991**

**(34<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTÉ RENDU INTÉGRAL**

**1<sup>re</sup> séance du mercredi 24 octobre 1990**

***www.luratech.com***

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT

1. **Loi de finances pour 1991 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4227).

#### SERVICES DU PREMIER MINISTRE Environnement

- M. Michel Barnier, rapporteur spécial de la commission des finances.  
 M. Georges Colin, rapporteur pour avis de la commission de la production.  
 M. le rapporteur spécial.  
 M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production.  
 MM. Roger Gouhier,  
 René Couanau,  
 François-Michel Gonnot,  
 Jean-Marie Demange,  
 Alain Brune.

M. Brice Lalonde, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

#### *Suspension et reprise de la séance (p. 4239)*

Réponses de M. le ministre aux questions de :  
 MM. Ambroise Guellec, Jean-Paul Fuchs, Claude Birraux, Jean Bousquet, Pierre Micaux, Jean-Pierre Philibert, Rudy Salles, Charles Paccou, Michel Inchauspé, Jean-Luc Reitzer, Jean-Marie Demange, Michel Fromet, Jacques Guyard, Daniel Chevallier, Alain Néri, Guy Lengagne, Marc Reymann.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour (p. 4248).**

# LuraTech

[www.luratech.com](http://www.luratech.com)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT,**  
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1991 (DEUXIÈME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635).

### SERVICES DU PREMIER MINISTRE ENVIRONNEMENT

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère délégué à l'environnement et à la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

La parole est à M. Michel Barnier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'environnement, mes chers collègues, le 9 octobre dernier, à l'occasion du débat sur le plan national pour l'environnement, j'avais tenu à vous dire, monsieur le ministre, mon souci de ne prononcer ni éloges complaisants ni critiques injustes. J'entends bien continuer sur ce ton. Dans le propos rigoureux et souvent sévère que je vais maintenant tenir, au nom de la commission des finances, à partir de l'observation du budget à laquelle je me suis livré, je vous demande donc d'emblée de bien vouloir considérer que ni la sincérité, ni la détermination, ni le volontarisme dont vous-même, votre équipe et vos fonctionnaires avez su faire preuve depuis votre entrée au Gouvernement, ne seront à aucun moment mis en cause.

Votre projet de budget pour 1991 a fait l'objet d'une présentation suffisamment habile pour convaincre une majorité de la commission des finances de l'adopter sans, comme je l'avais souhaité, le mettre en réserve dans l'espoir d'un abondement. Dès lors que la commission a adopté ce budget, je devrai donc en conclusion, dans mon rôle de rapporteur, demander à l'Assemblée de le faire à son tour. Je le regrette d'autant plus vivement qu'une telle décision - à moins, monsieur le ministre, que vous ne demandiez vous-même la réserve du vote - avaliserait, cette année encore, l'extrême faiblesse des crédits du ministère de l'environnement.

Je regrette aussi l'opération qui a consisté à masquer la très faible augmentation des crédits du ministère. Celle-ci laisse entiers les très graves problèmes qui se poseront demain à notre société et affaiblit d'entrée de jeu, je le crains, la crédibilité du plan national pour l'environnement que nous avons examiné il y a quelques jours à peine.

A structures constantes, le budget que nous examinons ce matin passe, en effet, de 856 à 897 millions de francs, soit une progression de 5 p. 100, inférieure à celle du produit intérieur brut. Il est vrai que, pour comparer les chiffres d'une année à l'autre, on ne sait pas trop où mettre 30 des 90 millions de francs supplémentaires que vous aviez obtenus

l'an dernier, avec notre concours, lors de la discussion budgétaire, pour l'exercice 1990. Mais votre administration est-elle tellement à l'aise que vous puissiez attendre la fin de l'année en laissant inemployé un tiers des crédits complémentaires que le Parlement avait obtenus l'an dernier en votre faveur ? Une fois ces 30 millions de francs gelés sur le budget de 1990, votre budget pour 1991 retrouve une meilleure allure puisqu'il progresse d'un peu plus de 8 p. 100. Mais faut-il aussi que les sommes mises à votre disposition soient faibles pour qu'une somme aussi minime provoque, par sa seule prise en compte, une augmentation des crédits qui varie pratiquement du simple au double.

Au demeurant, les crédits supplémentaires que vous avez obtenus pour 1991 sont relativement modestes, et j'ai presque peine à les formuler publiquement : 28,6 millions de mieux en faveur de la prévention des pollutions ; 15,5 millions au profit des actions d'accompagnement, c'est-à-dire la recherche ; 10,5 millions au titre de la protection de la nature. A l'énoncé de tels chiffres, on voit combien peut être vain un débat sur le taux de croissance réel ou affiché des crédits de votre ministère, combien ces crédits demeurent marginaux par rapport aux problèmes posés et combien, j'y insiste, le plan national pour l'environnement risque de débiter mal.

Notons néanmoins quelques points positifs.

Sans doute aurez-vous la possibilité de faire davantage pour la recherche.

Vous bénéficiez d'une réévaluation en faveur des crédits d'équipement des parcs nationaux.

Vos crédits augmentent de façon soutenue au profit de l'Observatoire du patrimoine naturel, des réserves et des programmes de sauvegarde de la faune et de la flore.

Mais, à côté de ces priorités, figurent beaucoup d'insuffisances.

C'est ainsi que les autorisations de programme destinées aux barrages sont plafonnées.

Vos crédits en faveur de la lutte contre les pollutions, les nuisances et les risques industriels augmentent, certes, mais sans être à la dimension des problèmes que posent, par exemple, l'application sur le terrain de la directive communautaire dite « Seveso » ou la nécessité d'évaluer les quelque dix mille substances chimiques qui ont été introduites avant 1981 sur le marché européen.

De même, les crédits destinés à la gestion des eaux augmentent de façon très soutenue. C'est même, me semble-t-il, en termes de progression, la vraie priorité que manifeste votre budget. Mais cette progression ne sera certainement pas en mesure de combler le retard considérable qui a été pris - j'y insiste dans mon rapport - dans le domaine de la surveillance de la qualité des eaux. C'est d'ailleurs ce que vient de confirmer une fois de plus le B.R.G.M., dans un rapport très intéressant dont la presse se fait l'écho ce matin.

De même doit-on exprimer de grandes inquiétudes - je le dis avec beaucoup de détermination - pour le Conservatoire du littoral...

**M. Ambroise Guéllac.** Absolument !

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** ... dont les capacités d'achat ne cessent de s'éroder depuis cinq ans...

**M. Jean-Marie Demanga.** Elles sont sacrifiées !

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** ... alors même qu'une vive pression spéculative s'exerce aujourd'hui sur nos côtes, au sud comme sur la Manche. Il est de l'intérêt national de mieux doter le Conservatoire du littoral, afin d'éviter que des espaces naturels sensibles qui appartiennent au patrimoine de notre pays ne lui échappent.

Au fil des informations qui nous parviennent, nous voyons apparaître bien d'autres insuffisances.

C'est ainsi que, malgré la croissance des crédits de recherche, la dotation du chapitre qui finance les études préalables à la gestion de l'espace ne permettra pas de faire réellement face aux besoins ; que les tarifs de vacation des enquêteurs des installations classées restent plafonnés à un taux dérisoire malgré les engagements pris ; que les subventions de fonctionnement aux associations chargées de la mesure de la pollution atmosphérique sont supprimées ; que les conservatoires régionaux d'espaces naturels, qui conduisent une politique de toute première importance et qui ont la chance ou la force d'être décentralisés, ne percevront pas de subventions à la hauteur qu'ils espéraient. Et je pourrais allonger cette liste.

Il n'y a là rien qui puisse nous surprendre, dans la mesure où l'enveloppe mise à votre disposition est si faible et la tâche si ample que vous ne disposez d'aucune des marges de manœuvre nécessaires pour pouvoir, d'une année sur l'autre, rendre les arbitrages budgétaires qui s'imposent ou donner de réelles impulsions.

En fait, monsieur le ministre - vous le regrettez autant que moi, mais j'ai peut-être plus de liberté pour le dire - vous n'êtes pas le seul ministre de l'environnement. Et disant cela, je ne cherche qu'à vous aider. Il suffit, pour se convaincre de la réalité de cette affirmation, de prendre connaissance des crédits destinés à l'environnement que gèrent certains autres ministres.

Tandis que vous disposerez en 1991 de 301 millions de francs en autorisations de programme pour prévenir les pollutions, votre collègue de l'agriculture en recevra plus de 600.

Tandis que vous disposerez de moins de 170 millions de francs pour protéger la nature, le ministre de l'agriculture en recevra plus de 240.

Tandis que vous disposerez de 100 millions de francs pour conduire des actions en faveur de la qualité de la vie, le ministre de l'équipement en aura près de six fois plus.

Bref, le ministre de la prévention de la pollution et de la protection de la nature sera également celui de l'agriculture, le ministre de la qualité de la vie sera également celui de l'équipement, le ministre de la recherche écologique sera également celui de la recherche.

Il faut s'en convaincre, la France disposera d'un vrai et d'un grand ministère de l'environnement, au-delà des hommes, lorsque l'ensemble des services administratifs qui concourent à l'environnement seront regroupés sous sa tutelle.

Il est vrai que les chiffres que je viens de citer peuvent être contestés dans la mesure où ils n'ont pas aujourd'hui d'existence officielle. Vous vous souvenez sans doute, mes chers collègues, qu'en 1989 l'Assemblée puis le Sénat avaient adopté un amendement à la loi de finances pour 1990 disposant que le Gouvernement déposerait chaque année, en annexe au projet de loi de finances, et pour la première fois à compter de cette année, un état présentant l'ensemble des crédits consacrés à la protection de la nature et de l'environnement : ceux de l'Etat, ceux des collectivités locales et ceux des établissements publics. Il me semblait que nous aurions ainsi, pour la première fois, une vision exhaustive des crédits engagés pour la protection de la nature.

Or, fin septembre, hormis quelques informations provisoires que j'ai pu rassembler et qui figurent dans mon rapport, ce document officiel était loin d'être achevé. A l'heure où nous examinons votre budget, monsieur le ministre, ce document n'est pas disponible. Il nous fait défaut tout autant que les chiffres que vous avancez concernant l'effort des collectivités locales en faveur de l'environnement semblent en discordance réelle avec ceux produits dans le rapport économique, social et financier établi sous l'autorité du Premier ministre.

Dois-je ajouter que j'ai appris avec surprise que vous aviez laissé au ministre de l'équipement le soin d'établir l'état récapitulatif dont le Parlement a décidé la création l'an passé, que vous n'avez pas été consulté, à ma connaissance, lors de l'établissement du rapport économique, social et financier et qu'en apparence votre ministère ignore comment est calculée par l'O.C.D.E. la dépense nationale pour l'environnement de notre pays ?

Monsieur le ministre, il faut que ces choses soient dites et je les dis sans agressivité : le premier devoir du Gouvernement est de respecter la volonté du législateur, ce qui n'a pas été fait en l'occurrence, et de lui donner l'information dont il a besoin pour exercer sa mission de contrôle.

Cette remarque vaut également, bien entendu, pour la façon dont votre budget est présenté. En apparence, en effet, les crédits consacrés à l'environnement s'élèvent non pas à 897 millions de francs, comme je l'ai dit tout à l'heure, mais à 1,229 milliard de francs, soit une progression de 43,5 p. 100. Sous couvert de cette progression, les initiatives foisonnent : création de l'Institut français de l'environnement, de l'Institut de l'eau et du prix de l'environnement ; transfert du centre d'études des Charbonnages de France ; fusion - nous en reparlerons prochainement - des trois agences de l'air, des déchets et de la maîtrise de l'énergie ; création de 110 postes supplémentaires.

Il faut dire que le rapport économique accrédite ce discours, puisqu'il n'hésite pas à affirmer que l'année 1991 marquera une étape décisive pour la politique de l'environnement « désormais coordonnée par une véritable administration disposant de structures redimensionnées et de moyens d'intervention renforcés ».

Pourtant au terme des transferts qui gonflent artificiellement ce budget, il n'y aura pas un fonctionnaire de plus au sein de l'administration centrale de l'environnement, pas un fonctionnaire de plus au sein des services extérieurs qui restent pour l'instant à construire. J'ajoute que ces transferts sont opérés dans des conditions qui me paraissent plus obscurcir qu'éclairer la gestion du ministère. Mon rapport écrit est suffisamment explicite à ce sujet pour que je n'y revienne pas.

Vous disposez, au sein de vos services, monsieur le ministre, d'un petit millier de fonctionnaires : moins de 600 à Paris, 400 en province ; encore s'agit-il, dans ce dernier cas, de fonctionnaires des délégations régionales à l'architecture et à l'environnement qui font partie intégrante des directions régionales du ministère de l'équipement.

Pouvez-vous nous dire pour quelles raisons 540 emplois seulement ont été transférés ? Que fait-on des 300 autres ? Pouvez-vous nous indiquer en quoi ces transferts vous donneront davantage d'autonomie, dans la mesure où vous ne disposez toujours pas d'une direction générale de l'administration vous permettant de réaliser et de gérer vous-même les dossiers de vos fonctionnaires et d'être totalement autonome pour la gestion de vos crédits ?

Pour quelles raisons a-t-on accepté de voir inscrire dans votre budget plus de 500 emplois de fonctionnaires des directions régionales de l'industrie et de la recherche qui continueront pourtant à exercer leur fonction sous l'autorité du ministre de l'industrie ?

Je regrette qu'à l'occasion de ces transferts on n'ait pas songé - je l'ai souligné dans mon rapport écrit - à mettre à profit cette opération comptable pour engager une réflexion de fond sur une administration autour de laquelle, en vingt ans, se sont agrégés de trop nombreux services aux libellés si divers que cela tendrait à démontrer combien les gouvernements successifs ont parfois eu du mal à maîtriser les problèmes de l'environnement.

Monsieur le ministre, j'en viens à ma conclusion en indiquant, ou plutôt en confirmant, que la commission des finances a souhaité que ce budget soit adopté contre l'avis que j'avais exprimé, non pour prendre une attitude partisane, mais simplement pour faire mon travail de rapporteur spécial.

Mes chers collègues, il n'est pas trop tard pour avoir un dernier sursaut et je lance un appel aux députés de la majorité gouvernementale. Il faudrait que ce sursaut ait au moins la même conséquence sur les crédits que celui que nous avons réalisé ensemble l'année dernière. Souvenez-vous que nous avons obtenu 90 millions supplémentaires pour abonder les dotations du ministère de l'environnement. Je souhaite donc, en espérant qu'il n'est pas trop tard, qu'il nous sera possible dans le cadre de la répartition de la réserve parlementaire d'augmenter ce budget d'une somme de même importance, c'est-à-dire d'une petite centaine de millions de francs, car il en a besoin.

Je pourrais détailler, mais je ne le ferai pas, million par million, les crédits nécessaires par exemple pour l'A.N.R.E.D., pour doter le ministère d'une véritable structure de négociation internationale qui lui fait défaut, pour améliorer les réseaux de surveillance et de pollution, pour créer des emplois supplémentaires dans l'administration centrale ainsi qu'un emploi de directeur régional pour que les vingt-six régions, et non vingt-cinq, soient dotées.

Je pense encore au partenariat avec les collectivités locales, politique formidablement puissante et démultipliée dont je puis témoigner, puisque mon département a été le premier à bénéficier d'un contrat avec l'Etat. Si le ministre avait les moyens de développer cette politique partenariale avec une vingtaine de départements au lieu de trois ou quatre, je vous assure que l'action publique en faveur de l'environnement serait démultipliée.

Les besoins sont également grands pour le soutien aux associations et aux actions de formation et j'ai déjà parlé du conservatoire du littoral et de la nécessité de mieux doter les conservatoires régionaux d'espaces naturels.

Voilà, mes chers collègues, la demande que je formule. Je ne sais pas si le ministre a la capacité de mettre en réserve son budget comme ses collègues l'ont fait nier. Je le souhaiterais, car cela permettrait peut-être d'opérer de nouveaux arbitrages et d'obtenir cette petite centaine de millions qui rendrait le budget pour 1991 plus convenable et plus conforme à l'ambition du plan pour l'environnement.

En présentant ce plan, monsieur le ministre, vous avez mis en exergue - je le rappelle, peut-être pour l'obliger au-dessus de vous - une citation du Premier ministre dans un de ses ouvrages. Michel Rocard constatait qu'à la différence de beaucoup de pays européens, la France n'avait pas su se doter d'un ministère de l'environnement adulte. Il faudrait, écrit-il, par des redéploiements financiers et humains, sortir ce ministère - excusez les termes, mais ils sont ceux du Premier ministre lui-même - sortir ce ministère de la catégorie des sous-ordres.

Il apparaît, à l'examen objectif et rigoureux auquel je me suis livré, comme je le fais habituellement au nom de la commission des finances, que ce projet de budget pour 1991, ne permettra pas de répondre, dans l'état où il est aujourd'hui, à l'ambition affichée par le Premier ministre et reprise dans le plan national pour l'environnement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Georges Colin, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

**M. Georges Colin, rapporteur pour avis.** Voici un mois d'octobre qui aura marqué l'environnement avec d'abord la promotion ministérielle, ensuite le plan national discuté ici, il y a peu, enfin un budget - mais c'est à croire que nous avons deux lectures différentes, monsieur Barnier - en augmentation de 43 p. 100 qui passe de 856 millions à 1 229 millions.

Certes, pour 296 millions, il s'agit de transferts venant de l'industrie et de l'équipement, mais hors transferts, l'accroissement se situe à 8,8 p. 100, c'est-à-dire au-dessus de l'évolution du produit intérieur brut et au-dessus de la progression des recettes de l'Etat, ce qui suffit à démontrer que l'environnement est une priorité. Il est donc inutile d'entrer dans une querelle de chiffres.

En effet, monsieur Barnier, comment pouvez-vous, avec les députés qui siègent à droite de cette assemblée, refuser les impôts, refuser les recettes le vendredi et, dès le mardi suivant, demander plus de dépenses pour chaque budget particulier ? (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

C'est le jeu de l'opposition, direz-vous. Soit ! mais le paradoxe va plus loin. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Ne voilà-t-il pas que ceux qui ont refusé la décentralisation rendent hommage à Gaston Defferre et demandent plus de responsabilités pour leurs collectivités territoriales !

Comment peuvent-ils, ces mêmes députés, connaissant l'iniquité des impôts locaux, voter dans leurs villes, départements ou régions une progression plus rapide des impôts que celle qu'ils refusent au Gouvernement ? (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Alain Grotteray.** C'est parce qu'ils doivent assurer des charges transférées !

**M. Jean-Marie Demange.** Démagogie !

**M. Georges Colin, rapporteur pour avis.** Mais arrêtons là, ce sont vos problèmes !

Nous retiendrons de ce mois d'octobre que, vingt ans après sa création, le département de l'environnement atteint la majorité ministérielle. Avec ce budget, il gèrera ses services centraux, disposera de directions régionales qui auront un rôle d'animation, de coordination et de contrôle.

Il serait dommage que notre assemblée boude son plaisir et fasse la moue sur un transfert de 296 millions, permettant un changement de structures, rendant le ministère majeur et améliorant ses capacités d'action.

Sans doute la présence d'un millier d'agents, la création - car il y a bien création - d'une centaine d'emplois, le recrutement de 25 directeurs régionaux, est-ce peu !

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Oui !

**M. Georges Colin, rapporteur pour avis.** Cela est trop peu, d'autant qu'il faudra gérer ce personnel, impulser les directions régionales, assurer une constante présence internationale. Cependant, c'est un bon début, un acquis qu'il faut asseoir sans se montrer trop annexionniste, sans jouer constamment le poil à gratter à l'égard des diverses administrations qui œuvrent également en matière d'environnement et n'ont pas toujours démerité.

Gérer l'eau impose de travailler avec les ministères chargés de l'agriculture, de l'industrie, de l'équipement et de la santé, en faisant entendre, de manière crédible, les préoccupations écologiques. Ce n'est qu'un exemple facilement transposable au bruit, à la pollution de l'air ou à la gestion des déchets.

Il faut faire comprendre que l'environnement reste interministériel. Les directions régionales auront à mettre en œuvre, avec doigté et prudence, cette transversalité et le moindre soupçon d'expansionnisme risquerait de provoquer un phénomène de rejet.

La première satisfaction est donc la mise en place d'un vrai ministère, et nous constatons avec plaisir que ce budget conforte les actions traditionnelles pour la protection du milieu naturel, améliore les capacités de recherche et d'expertise, mobilise les énergies par le partenariat, annonce un effort législatif.

Avec la mise en place d'un vrai ministère, ce budget conforte les actions traditionnelles pour la protection du milieu naturel.

Les parcs nationaux gagnent 5,4 millions de francs en fonctionnement et 4,5 millions de francs en crédits de paiement, en prévision de la mise en place du parc du Mont-Blanc.

Les parcs régionaux bénéficient de 16 millions de francs au lieu de 15 millions de francs en fonctionnement. Les réserves naturelles voient leur crédit augmenter de 7 millions de francs : 6 millions de francs en fonctionnement et un million de francs en équipement.

Seul le Conservatoire du littoral voit la simple reconduction des crédits de 1990.

Pour répondre à la demande, pour avoir l'assurance de respecter les engagements contractuels de l'Etat envers les régions, notre commission considère qu'il faudrait abonder ces crédits de quelque 10 millions de francs à répartir entre les diverses demandes, en particulier en faveur des parcs régionaux et du Conservatoire du littoral.

**M. Alain Brune.** Très bien !

**M. Georges Colin, rapporteur pour avis.** Ce budget améliore les capacités d'expertise et de recherche. Voilà une demande de notre assemblée unanime enfin satisfaite. Nous nous en réjouissons.

La création de l'Institut de l'eau, avec 1,9 million, le regroupement des agences - air, déchets, énergie - dont nous discuterons prochainement le projet ; la mise en place de l'Institut français de l'environnement, allant de pair avec l'agence européenne ; l'Institut national de l'environnement industriel et des risques, l'INEIRIS - dont l'examen minutieux des crédits amène notre commission à préconiser une augmentation de 12 millions de francs - sont des outils propres à éclairer la démarche ministérielle.

Il n'est pas de politique sérieuse de l'environnement sans bases scientifiques solides ; mesurer les menaces et les risques, élaborer des solutions, évaluer les coûts, informer les citoyens sont autant d'objectifs qui reposent sur un instrument de recherche développé et performant.

Pour conduire son action, le ministère doit mobiliser toutes les énergies, les relations étroites avec les associations et les collectivités territoriales étant déjà une habitude, sinon, pour un ministère si jeune, une tradition lisible dans le budget.

Nous savons que deux tiers des 80 milliards de francs de dépenses globales en matière d'environnement viennent des ménages. Il n'est donc pas étonnant que l'environnement travaille avec les associations d'usagers ou de consommateurs dont les subventions augmentent de 6 p. 100. Espérons que le mouvement associatif ne se transformera pas en un front des mécontentements et du refus.

La protection et le respect de la nature constituent l'un des paramètres de la décision et ceux qui sont consultés pour avis doivent comprendre qu'ils n'emportent pas toujours une décision conforme à leurs vœux.

Sur 25,9 milliards d'investissements publics, 0,6 milliard seulement vient du ministère de l'environnement, 2,5 milliards viennent des autres ministères et 4,3 milliards des établissements publics.

**M. Jean-Marie Demange.** C'est cela, la vérité !

**M. Georges Collin, rapporteur pour avis.** Il va sans dire que le paramètre écologique doit être intégré, le plus haut possible en amont, dans la démarche et les choix des ministères techniques : transports, agriculture, équipement, industrie.

Toutefois, le rôle des collectivités territoriales est prépondérant : 18 milliards sur 25. Leur importance est telle, avec 72 p. 100 des investissements publics, qu'on a entendu ici, il y a peu de temps, demander une nouvelle loi de décentralisation, un transfert de compétences, au profit des départements, en particulier. Où est l'urgence ?

S'il était un domaine où l'omnipotence de l'Etat fût si étouffante, cela se saurait et le budget le traduirait. Non, je ne vois pas les compétences à transférer sans dépouiller un ministère qui commence à peine à disposer des moyens de son émancipation.

L'Etat ne peut pas se décharger de ses missions fondamentales ; il doit rester le garant des arbitrages entre des intérêts légitimes et le garant du long terme, indispensable au respect de la nature.

**M. René Coureau.** Jacobin !

**M. Georges Collin, rapporteur pour avis.** Pour mobiliser les énergies, plus que prévoir un transfert de compétences, il faut étendre aux départements, aux communes et à leurs groupements le bénéfice de la démarche contractuelle déjà initiée entre Etat et région.

Le F.I.P.E. - le fonds d'intervention pour le partenariat écologique - trouve là un vaste champ d'intervention susceptible d'assurer la cohérence globale des initiatives locales. Pour l'instant, jusqu'à la mise en œuvre du F.I.P.E., le F.I.Q.V. devra financer ce partenariat.

La diminution des dotations de ce dernier, même si l'on sait qu'elle tient en grande partie au fait que 30 millions des crédits avaient été inscrits en 1990 pour l'amorce des services décentralisés, nous fait solliciter, pour répondre aux demandes des départements et des communes, un crédit supplémentaire de 10 millions.

La même démarche partenariale peut se concevoir avec les industriels. D'ailleurs, les agences de bassin ont déjà négocié des contrats de branches, dont peuvent s'inspirer les bilans écologiques et les contrats d'objectifs annoncés dans le plan.

Dans ce domaine, comme dans ceux précédemment analysés, il est évident que les perspectives ouvertes par ce fructueux mois d'octobre seront fonction de l'effort législatif et fiscal.

Inutile d'insister sur le programme législatif en cours, sur la codification, sur l'avenir des agences et sur une indispensable loi sur l'eau prenant en compte les eaux tant superficielles que souterraines.

En matière fiscale, l'effort de l'Etat, déjà sensible l'année dernière avec 27 p. 100 d'augmentation, encore important cette année - près de 9 p. 100 hors transferts - doit être poursuivi.

Cependant, l'essentiel proviendra de l'accroissement des taxes et redevances perçues en application du principe pollueur-payeur. Quand il s'agit de principe, l'unanimité est

acquise. Quand le projet semble encore lointain, il n'est pas de voix discordantes pour se faire entendre. Ainsi, le rapporteur de la commission des finances écrivait l'année dernière : « Il est d'ailleurs indispensable à cet égard que la réforme de la taxe parafiscale sur la pollution de l'air conduite à l'adoption d'un taux suffisamment élevé, par tonne de produits souffrés, chlorés ou azotés, d'au moins 200 francs. »

Or, aujourd'hui, on entend à droite des critiques concernant le financement de la prévention des pollutions, sous prétexte de multiplication des taxes et des impôts. Il est vrai que, lorsqu'il s'agit de pollution diffuse, l'assiette des taxes est difficile. En ce qui concerne les nitrates, la même quantité de nitrates à l'hectare peut polluer lorsqu'elle est répandue massivement sur un sol dénudé, alors que la même quantité utilisée avec discernement en fonction de la période végétative ne polluera pas.

Cet exemple suffit à démontrer que taxer les producteurs ou les utilisateurs de nitrates n'aboutirait pas nécessairement à sanctionner les pollueurs. Les taxes parafiscales doivent être versées par les pollueurs. Il faut en conserver la gestion pour les aider à s'équiper, afin que la taxe ne soit pas perçue comme une sorte de droit à polluer.

En matière de déchets, d'effet de serre, nous avons à explorer de nombreuses pistes visant à la réduction des pollutions par leur taxation.

Au total, le budget pour 1991, après le plan national pour l'environnement, ouvre des perspectives prometteuses. Nous sollicitons tout de même une amélioration des crédits concernant la recherche, les actions traditionnelles d'aménagement de l'espace - littoral, parcs régionaux -, ainsi que des dotations du F.I.Q.V., qui alimentera les contrats de l'Etat avec les départements et les communes, jusqu'à la mise en place du F.I.P.E.

L'ensemble de nos travaux réalisés depuis un mois ouvre des voies si prometteuses qu'il serait dommage que ce budget ne soit pas approuvé par une large majorité. C'est avec confiance dans les nouvelles voies ouvertes que je vous propose d'approuver le budget de l'environnement pour 1991. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Je vous remercie, monsieur le président, de me redonner la parole quelques instants.

Monsieur Colin, vous avez sans doute mal compris ou voulu mal comprendre le sens de mon intervention. Je ne l'ai pas faite d'ailleurs au nom de l'opposition, encore moins au nom de mon propre parti et sûrement pas de manière partisane.

Tous ceux qui s'occupent sincèrement d'environnement - et je crois en faire partie - savent que ce budget n'est pas satisfaisant.

**M. René Coureau.** Absolument !

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Je n'ai fait que le dire et essayer de le démontrer, non pas pour « embêter » le Gouvernement et encore moins le ministre, dont j'ai reconnu la sincérité et le volontarisme, mais pour l'aider.

Les propos que j'ai tenus en présentant mon rapport sont tellement vrais que vous avez vous-même, en égrenant votre rapport, indiqué qu'il convenait de doter ici de cinq millions, là de dix millions supplémentaires le budget. Je n'ai pas dit autre chose.

Vous avez souhaité une cinquantaine de millions supplémentaires. J'en ai souhaité quatre-vingt-quinze en sachant sur quels chapitres affecter ces crédits. Si on les obtenait, on aurait un budget plus convenable. Je considère que, tel qu'il nous est présenté, il ne l'est pas.

Je voulais surtout, monsieur Colin, relever une erreur que vous avez commise en évoquant la création nette de 110 emplois supplémentaires au titre des D.R.I.R. Ce n'est pas vrai. Vingt-cinq emplois sont créés pour doter les directions régionales, mais les 110 emplois affichés dans le budget de M. Lalonde ne seront plus pourvus à partir de 1991 au budget de l'industrie.

**M. François-Michel Gonnot et M. Ambroise Guellac.** Bien sûr !

**M. Jean-Marie Damange.** Très bien !

**M. René Couanau.** M. Colin n'a rien compris !

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** En termes de créations nettes, ce sont peut-être 110 emplois de plus pour le ministère de l'environnement, mais ce sont 110 emplois de moins au ministère de l'industrie. Ce sont les mêmes personnes. Il n'y aura pas de recrutement supplémentaire.

**M. Jean-Marie Damange.** C'est du camouflage !

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Ne dites donc pas à la représentation nationale qu'il y a 110 emplois de plus. Ce n'est pas vrai ! (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Bockel, ministre de la production et des échanges.

**M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production et des échanges.** Après les rapports, je voudrais simplement aborder un point particulier, celui des déchets. C'est évidemment l'un des problèmes les plus difficiles auxquels votre ministère est aujourd'hui confronté, monsieur le ministre.

La politique des déchets est aujourd'hui en situation de crise, en France comme d'ailleurs dans bien d'autres pays.

Un grand nombre d'images ont été présentées sur l'importance de la production de déchets : 26 millions de tonnes de déchets urbains, 51 millions de tonnes de déchets industriels. Le réseau d'élimination et de traitement ne trouve pas spontanément, évidemment, les ressources lui permettant de répondre à ces exigences. Sur le plan local, on trouve une opposition de plus en plus forte aux implantations.

Le résultat est éloquent. Aujourd'hui, une faible proportion des 80 millions de tonnes de déchets urbains ou industriels produits chaque année reçoivent un traitement acceptable, et 70 p. 100 de nos résidus urbains sont mis en décharges : 20 000 d'entre elles sont sauvages, 6 000 sont hors normes. La moitié des déchets industriels toxiques sont traités dans des centres adaptés. Le recyclage et la récupération atteignent en France des taux inférieurs à ceux des pays voisins, notamment la République fédérale, que ce soit pour le verre ou pour les PVC.

Enfin, des problèmes techniques importants subsistent, notamment pour les boues d'épuration inais aussi pour les déchets nucléaires qui font encore aujourd'hui l'actualité dans l'Essonne. Je voudrais dire à ce propos, de manière incidente, qu'il serait tout de même utile que notre réflexion sur le contrôle parlementaire dans ce domaine progresse.

**M. René Couanau.** C'est urgent !

**M. Jean-Marie Damange et M. François-Michel Gannot.** Cela a été demandé !

**M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production et des échanges.** L'office des choix s'est attelé à cette question. Nous avons sur ce point, je crois, monsieur le ministre, des responsabilités à prendre le plus rapidement possible. Je sais que vous êtes très sensible à cette question.

Je reviens au problème plus global des déchets.

Sortir de cette situation suppose clairement - bien sûr, c'est plus facile à dire qu'à faire ! - de limiter la production des déchets, de connaître et de contrôler leurs mouvements, ce qui n'est pas le plus simple, d'assurer la valorisation ou la destruction quand cela est techniquement possible et d'effectuer dans de bonnes conditions le stockage en décharges des déchets résiduels, à condition de le limiter le plus possible au préalable.

Ces orientations, monsieur le ministre, apparaissent, c'est vrai, dans votre plan national pour l'environnement. Nous les soutenons.

Se pose évidemment le problème des moyens pour atteindre ces objectifs. Je voudrais simplement et rapidement évoquer trois pistes.

Premier point, les ressources. L'A.N.R.E.D. dispose dans le projet de budget pour 1991 d'une dotation de 23,5 millions de francs en crédits de fonctionnement, de 39 millions en

moyens d'intervention. Compte tenu de la taxe sur les huiles de base et des bénéfices propres réalisés, les ressources globales de l'agence s'élevaient à 135 millions de francs pour 1991. Ainsi qu'on l'a déjà dit, c'est notablement insuffisant.

**M. Jean-Marie Damange.** Très juste !

**M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production et des échanges.** Pour accroître les ressources destinées à la politique des déchets, le Gouvernement étudie la mise en place d'une taxe sur la mise en décharge des déchets. Je sais que les discussions sont en cours mais pouvez-vous d'ores et déjà, monsieur le ministre, nous donner des indications sur la nature de cette taxe, fiscale ou parafiscale, sur son assiette, les assujettis, son affectation et le rapport envisagé ? On parle d'un milliard de francs, soit une somme comparable à la totalité du budget de votre ministère.

Cette taxe ne devra pas peser à l'excès sur les collectivités locales qui sont souvent directement gestionnaires des installations et y seront donc probablement assujetties. Il est donc essentiel que les communes soient rémunérées pour leur contribution à l'effort d'élimination des déchets. Subventions par l'intermédiaire d'un fonds national ? Aménagement de la taxe professionnelle ? C'est une question à étudier !

Deuxième point, la création d'une agence nouvelle, sujet dont on parle beaucoup, l'agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie regroupant les trois structures existantes. Je ne les cite pas pour aller plus vite...

Il serait prématuré de discuter au fond des modalités de ce projet qui est déposé sur le bureau du Sénat. Je souhaite néanmoins mettre l'accent sur les objectifs qui doivent être les nôtres dans cette affaire : bien déterminer la mission fondamentale de l'agence, une mission d'appui aux différents acteurs publics et privés dans un cadre de partenariat avec un souci permanent de l'évaluation ; assurer la présence sur le terrain d'équipes de techniciens et de généralistes de bonne qualité avec une large autonomie d'action de manière qu'ils puissent s'adapter aux conditions locales. Compte tenu du rôle des régions dans la planification et le développement, cet échelon-là sera sans doute à privilégier. En tout état de cause, la réussite du projet sera d'abord fonction de la capacité de rendre service, en s'adaptant au terrain plutôt qu'en voulant imposer une logique identique partout.

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production et des échanges.** Dernier objectif : garantir une bonne capacité à développer, diffuser et évaluer les nouvelles technologies présentant des améliorations techniques, économiques et sociales. La nouvelle structure devra donc s'efforcer d'agir particulièrement dans le domaine de la recherche-développement. Cela apparaît d'ailleurs dans l'idée que vous avez émise et pose évidemment le problème des liens avec le ministère de la recherche - de sa cotutelle, irais-je même jusqu'à dire - que nous évoquions encore hier après-midi en commission.

Se pose également le problème des délais, encore trop longs aujourd'hui, entre la décision de réaliser une opération et sa concrétisation. Ce devrait être également l'une des conditions de la réussite et de l'acceptation par les acteurs concernés de cette nouvelle structure.

Troisième et dernier point que je voulais évoquer : l'aspect législatif et réglementaire. Il nous faut sans doute revoir la loi de 1975 sur les déchets, renforcer les sanctions pénales qui sont trop faibles et qui sont intégrées actuellement dans les calculs des uns et des autres, revoir la formule de l'agrément qui me paraît inadaptée, et réexaminer les dispositions relatives au recyclage qui sont nettement insuffisantes.

Concernant la réglementation européenne, il nous faut encore renforcer notre travail de négociation en amont, avant l'adoption des directives. Je sais, monsieur le ministre, que, si notre pays a parfois été insuffisamment présent à ce niveau, vous avez commencé à redresser la situation. Je crois qu'il faut poursuivre cet effort.

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Jean-Marie Bockel, président de la commission de la production et des échanges.** Attention aussi, monsieur le ministre, à la dérive protectionniste pouvant se manifester

dans certains pays membres de la Communauté qui seraient tentés, sous l'étiquette « environnement », et ce n'est pas nouveau, d'introduire d'autres barrières à la circulation des marchandises pour des motifs sur le fond strictement commerciaux, que ce soit en matière d'emballage ou en d'autres domaines, et je pense notamment à tel ou tel pays particulièrement doué dans ces pratiques.

Je termine en mettant l'accent sur le rôle important que le Parlement doit jouer dans cette réflexion.

L'office d'évaluation des choix scientifiques, que j'évoquais tout à l'heure, a déjà engagé une étude, notamment sur les déchets industriels, dont M. Destot et M. Pelchat sont rapporteurs. Dans cet esprit, la commission de la production et des échanges va mettre en place une mission d'information qui aura pour objet d'étudier les questions relatives au traitement et à la valorisation des déchets. Nous comptons sur une excellente collaboration avec vos services et vous-même, monsieur le ministre, dans ce travail. Elle aura à cœur, en effet, d'élaborer des propositions capables de vous appuyer dans l'action que vous avez entreprise dans ce domaine.

En appendice, je voudrais simplement soutenir M. Colin à propos de la part budgétaire consacrée aux conservatoires régionaux et départementaux d'espaces naturels. Vous êtes passé, monsieur le ministre, de zéro ou quasi zéro à quelque chose avec un million dans votre budget. M. Colin a proposé tout à l'heure d'augmenter fortement l'aide à ces structures. Je ne peux naturellement que l'appuyer.

Monsieur le ministre, bon courage ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Marie Demange.** Il en a besoin !

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Roger Gouhier.

**M. Roger Gouhier.** Nous voici, monsieur le ministre, au moment de votre premier oral après le débat sur le plan national de l'environnement. J'ai presque envie de parler d'heure de vérité. Souvenez-vous : j'avais souligné à cette même tribune, il y a trois semaines, que ce serait dans le budget de 1991 que l'on verrait si, au-delà des déclarations d'intention, vous passeriez dans une phase de mise en pratique d'une véritable politique d'environnement.

Votre budget est de 1,2 milliard de francs. Vous pourriez être triomphant puisqu'il augmente de 43,4 p. 100. La réalité ramène à plus de modestie puisque, en fait, hors transferts, il augmente de 8,8 p. 100.

Vous pourriez nous indiquer qu'il s'agit d'un premier pas ou encore d'un budget de transition. Alors, monsieur le ministre, le vrai budget vert devra-t-il attendre 1992 pour voir le jour ? Cette année serait-elle une année perdue ?

Vous nous assurez que le budget de l'environnement n'est que la partie immergée de l'iceberg de la grande mobilisation nationale pour l'environnement. Nous voudrions pouvoir vous croire. Mais, au vu des chiffres de 1990, ce sont près de 10 milliards de francs qui auraient été dépensés par l'Etat dans ce domaine. Nous pouvons d'ores et déjà remarquer que vos ambitions pour 1991 restent pour le moins modestes.

Vous enrayez, il est vrai, la chute de ces dix dernières années, mais nous sommes très loin de l'effort nécessaire pour que les actions qui interviennent sur l'environnement prennent en compte la dimension nationale et internationale du problème. C'est pourtant une nécessité puisque environnement et développement sont plus que jamais extrêmement liés.

Le temps qui m'est imparti m'empêche d'entrer dans le détail. Je prendrai tout de même trois exemples pour illustrer les manques de votre budget.

En premier lieu, je suis surpris par l'insuffisance des crédits consacrés à la lutte contre le bruit et par le fait que, dans ce domaine, votre action est vraiment très limitée. Le bruit est l'une des nuisances dont se plaignent le plus nos concitoyens, plus particulièrement les habitants des zones fortement urbanisées comme la région parisienne. Il faut intervenir vite car nous atteignons la limite du supportable et bien faible semble la voix du ministère de l'environnement.

Des crédits supplémentaires sont nécessaires pour limiter les nuisances dues au bruit partout où ce problème n'a pas été pris en compte au moment de la mise en œuvre de nouvelles réalisations, mais aussi pour empêcher autant que faire se peut la naissance de nouvelles nuisances.

Ma deuxième remarque porte sur la concertation. Tout le monde en parle mais elle n'est pas mise en pratique. Et, pourtant, il faut que, préalablement à toute décision, la population, les élus soient entendus. Les élus connaissent le terrain et ils ont des solutions à proposer.

Par exemple, on ne peut pas dire que l'on veut un meilleur environnement et une prise en compte des besoins des gens si, au même moment, on reste muet devant des décisions iniques comme celle qui veut « balafrer » le parc départemental de la Courneuve. On ne peut pas dire qu'on prend en compte l'avis des élus lorsqu'ils font des propositions pour l'aménagement de la Loire et qu'on n'en tient pas compte. J'aimerais, monsieur le ministre, que vous nous donniez des précisions sur ce point.

Je prendrai un autre exemple pour illustrer les limites de votre action. Chacun connaît les dégâts occasionnés à l'environnement dans son ensemble par l'utilisation intensive des transports par route. Vous déclarez souhaiter une baisse du trafic des camions et une augmentation du transport combiné rail-route. Mais savez-vous, monsieur le ministre, que ce moyen de transport n'a absolument pas augmenté en 1990 alors qu'on envisageait de passer à 13 milliards de tonnes-kilomètre en 1994, soit un doublement en cinq ans ? J'aimerais savoir quelles dispositions vous allez prendre en ce domaine. J'aurai d'ailleurs l'occasion de revenir sur ce sujet dans le débat sur les transports terrestres.

Enfin, monsieur le ministre, vous avez obtenu - et c'est une bonne chose mais c'est aussi la moindre des choses - que votre ministère ait autorité sur ses propres fonctionnaires.

Vous dites disposer maintenant dans les régions de personnels pour que votre politique puisse enfin entrer dans les faits. Mais avez-vous suffisamment eu le souci de mener avec les personnels la concertation nécessaire ? Je ne le crois pas. Nous serons conduits à reparler de cela quand le projet de loi sur l'Agence viendra à l'Assemblée.

Nous voudrions également que, cette année, des efforts particuliers soient faits pour que le fonds d'intervention pour la qualité de la vie, qui est destiné aux actions menées en partenariat, retrouve pour le moins son niveau de 1990, c'est-à-dire qu'il bénéficie à nouveau d'une aide exceptionnelle de 30 millions de francs.

**M. Michel Barnier, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Roger Gouhier.** Monsieur le ministre, si nous pouvons parfois converger sur le diagnostic nous ne pouvons que diverger sur les moyens à mettre en œuvre pour parvenir au règlement des problèmes d'environnement à l'orée de l'an 2000. Il faut d'autres moyens financiers.

Nous n'accepterons jamais de faire payer les pollueurs utilitateurs. Faisons payer les pollueurs à la source, les pollueurs industriels. C'est là qu'il faut agir.

Je crois, monsieur le ministre, que long est le chemin qu'il vous reste à parcourir pour atteindre l'objectif de 1,9 p. 100 du P.I.B. en l'an 2000.

Je réitère la demande du groupe communiste d'une loi de programmation de l'environnement en cinq ans avec des objectifs clairs qui engagent la responsabilité du Gouvernement, avec un bilan annuel des mesures prises.

Je pense, monsieur le ministre, que, contrairement à ce que vous déclariez il y a peu dans un hebdomadaire, ce n'est pas forcément sur ces bancs que l'on manque d'écologistes, mais bien autour de la table du conseil des ministres.

Sans avancée de votre part sur les problèmes du bruit et sur l'aménagement de la Loire, nous ne pourrions que voter contre votre projet de budget.

**M. le président.** Je vous remercie.

Je prie les intervenants de s'en tenir à leur temps de parole, afin que soit respecté le calendrier fixé par la conférence des présidents.

La parole est à M. René Couanau.

**M. René Couanau.** Monsieur le ministre, le groupe de l'Union du centre n'approuvera pas le budget de votre gouvernement pour l'environnement.

Nous considérons en effet qu'il souffre de trois défauts majeurs : c'est un budget surfait, dont l'habillement est destiné à faire illusion ; c'est un budget d'administration, ce n'est pas un budget d'action ; c'est enfin un budget invertébré, dont on ne perçoit pas les lignes directrices.



L'habillage, pour ne pas dire le maquillage, est évident. Dans ce domaine comme en beaucoup d'autres, le Gouvernement a recherché un effet d'annonce. Il est d'ailleurs relayé par certains ici même.

Il affiche un budget de l'environnement en forte augmentation : 43 p. 100 ! Le chiffre, largement diffusé, est naturellement destiné à faire accrédi-ter l'idée, proclamée dans le rapport économique et financier, que « 1991 marquera une étape décisive pour la politique de l'environnement ».

Voyons donc les chiffres de plus près. Le budget de 1990 s'élevait, si l'on peut dire, à 857 millions de francs. Celui de 1991 est affiché à 1 230 millions de francs, soit 373 millions de plus - augmentation apparente. Mais dans cet accroissement, 300 millions représentent, selon l'expression maintenant consacrée, des « redéploiements » d'autres ministères, en fait des transferts de crédits et de postes qui existaient déjà. Ce sont donc des mesures purement comptables.

Si l'on fait la différence, on prend la juste mesure des choses : 73 millions de francs de plus en réalité, pour financer ce que vous appelez, monsieur le ministre, la « relance écologique » en présentant ici, il y a quelques jours, votre plan pour l'environnement.

Soixante-treize millions de francs, c'est l'équivalent du budget d'investissement d'une ville de 50 000 habitants, la moitié du prix d'une station d'épuration ! 73 millions de francs dans un budget de 1 267 milliards de francs !

C'est dire la hauteur de l'ambition de votre gouvernement en matière d'environnement, présenté ici même comme l'un des grands enjeux de demain !

Encore cet effort supplémentaire modeste est-il consacré davantage à vous constituer une administration qu'à l'environnement lui-même.

Nous savons bien qu'une politique suppose un minimum de supports administratifs. Mais il est symptomatique que, pour initier une politique - et avouez qu'il était temps après dix années de pouvoir presque continu -, c'est la voie de la création de postes et d'organes administratifs nouveaux qu'emprunte le gouvernement auquel vous appartenez. L'essentiel des 73 millions de francs supplémentaires servira à financer des postes de fonctionnaires ou des services.

Vous nous direz que le regroupement de services et les réformes de structures auxquels vous êtes parvenu constituent un tour de force après de longs mois de négociations. Franchement, l'exploit pourrait à la rigueur être salué chez un ministre des réformes administratives ! D'un ministre de l'environnement, on était en droit d'attendre plus !

Non seulement votre élan est tardif, mais vous partez d'un mauvais pied. C'est le plus sûr moyen de rater le saut, de rater ce « changement d'échelle » que vous préconisiez.

Nous l'avions pressenti à la lecture de votre plan. Je vous ai dit ici qu'il choisissait la mauvaise voie. Vous le confirmez.

J'ajouterai que nous avons cherché en vain les lignes directrices, les arêtes de votre budget, qui auraient pu nous éclairer sur les priorités retenues. Elles sont indiscernables. Tout veut y être. Rien ne s'y trouve.

Les maigres moyens supplémentaires obtenus auraient pu au moins être concentrés sur quelques actions essentielles. Mais vous saupoudrez la pénurie.

Des secteurs entiers semblent absents de votre budget, donc de vos capacités d'agir efficacement.

Ainsi de l'élimination des déchets. Ce ne sont pas les six postes supplémentaires à l'A.N.R.E.D. qui permettront rapidement d'atteindre l'objectif que vous nous traciez en présentant votre plan : « créer d'ici à cinq ans 1 000 déchetteries dans toute la France ». Où sont les moyens de votre politique ? Vos services nous ont indiqué que la création de nouvelles taxes parafiscales était en discussion avec les finances, concernant les déchets industriels comme les déchets ménagers. Cela n'est fait pas pour nous rassurer. Nous voudrions en savoir plus.

Ainsi de la lutte contre le bruit, à laquelle est consacré royalement un crédit de 500 000 francs pour le financement d'une expertise.

Ainsi du financement des parcs naturels, en stagnation, ou de celui du conservatoire du littoral, sans progression.

Quant au fonds interministériel pour la qualité de la vie, le F.I.Q.V., il voit même ses ressources diminuer et toucher le fond - c'est le cas de le dire - à 87 millions de francs, les

suppléments obtenus en 1990 sur la réserve parlementaire étant affectés, ce qui est un comble, à des créations de postes et de services quand les dossiers s'accumulent sur le terrain !

Ainsi, enfin, de la participation de la France à une politique européenne, dimension introuvable dans ce budget

Nous aurions attendu un autre budget. Car nous espérons, au groupe de l'U.D.F., une autre politique. Tous les aspects de votre plan n'étaient pas négatifs. Certains, même, rejoignaient nos propositions, que je vous rappelle brièvement : définir des priorités nettement hiérarchisées, ordonnées autour des problèmes les plus urgents ; établir les responsabilités là où elles peuvent être exercées le plus efficacement et opérer de nouvelles décentralisations en la matière ; nouer des relations de partenariat entre l'Etat et les entreprises, l'Etat et les collectivités locales, ce qui suppose l'ouverture de fonds adéquats et incitatifs ; enfin, s'assurer au plan national et localement du concours d'experts pour l'évaluation, le contrôle et la médiation indispensables au règlement des multiples conflits ouverts.

Nous aurions attendu un commencement de mise en place des moyens nécessaires à ces actions par l'ouverture de crédits destinés à financer davantage les actions que les structures, davantage les contrats que les administrations, davantage les programmes que les créations de postes et de services.

Dans les communes, les départements, les régions, vous disposez, monsieur le ministre - M. Michel Barnier l'a dit tout à l'heure mieux que moi - de partenaires potentiels motivés, prêts à s'engager avec vous dans une politique hardie de protection de l'environnement et du cadre de vie.

Ils attendent, par exemple, que les futurs contrats de plan - contrairement aux précédents, hélas ! - comportent des volets écologiques importants. Ils sont disposés à signer devant l'opinion des chartes de l'environnement dont ils ont élaboré les termes.

Vous ne venez guère à leur rencontre, préférant constituer une armature administrative nouvelle. Vous choisissez l'administration directe plutôt que le contrat. Vous vous privez ainsi de concours précieux. Je crois sincèrement que vous faites erreur.

Enfin, je voudrais vous redire les préoccupations qui s'expriment devant le silence du Gouvernement et le vôtre concernant l'énergie nucléaire. Non seulement vous ne prenez pas position sur l'arrêt du surgénérateur que nous avons demandé et que les responsables d'E.D.F. se refusent à envisager, mais, vous sachant personnellement préoccupé vous-même par les conditions de fonctionnement des centrales en activité, nous nous demandons pourquoi le Gouvernement n'a pas encore accédé à la demande de création d'une commission d'enquête parlementaire sur l'énergie nucléaire, demande encore rappelée par notre collègue Barnier, ici même, le 9 octobre dernier.

Il n'y a pas de sujets tabous, monsieur le ministre, et l'opinion a le droit de savoir et d'être rassurée contre les peurs nées de l'ignorance. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

Des informations diffusées ce matin par un quotidien parisien faisant état de la découverte de plutonium dans la décharge de Saint-Aubin, dans l'Essonne, ...

**M. Jean-Marie Demange.** Eh oui !

**M. René Couanau.** ... viennent appuyer nos interrogations. En effet, soit ces informations sont avérées et les inquiétudes sont fondées, et il vous faut d'urgence, monsieur le ministre, avec les moyens dont vous disposez, les apaiser, soit elles ne le sont pas, et cela pose à nouveau le problème de la parfaite transparence de l'information en la matière. J'aimerais avoir vos réponses à ce sujet.

Pour en revenir au budget, monsieur le ministre, malgré des déclarations d'intention qui auraient pu trouver chez nous l'écho de quelques convergences, c'est un sentiment de déception que nous exprimons aujourd'hui, et que traduira notre vote résolument hostile au budget que vous nous présentez. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. François-Michel Gonnot.

**M. François-Michel Gonnot.** A cette tribune, monsieur le ministre, je vous présentais voilà un an - et je n'étais pas le seul - comme le parent pauvre du Gouvernement : avec 0,6 p. 1 000 du budget de l'Etat, vous faisiez effectivement maigre figure. C'est vrai que vous ne parliez pas alors de plan vert.

Depuis, nous ne pouvons que nous réjouir du fait que l'environnement soit devenu la priorité du Gouvernement. C'est du moins ce que vous nous avez dit il y a quinze jours, ici même.

Aujourd'hui, vous vous présentez avec un budget certes en augmentation - je n'entrerai pas dans la bataille des chiffres - mais qui approche à peine 1 p. 1 000 du budget général. Si vous voilà devenu ministre, si vous voilà devenu un peu moins pauvre, vous restez parmi les pauvres du Gouvernement, les RMistes, en quelque sorte, de ce dernier.

Le budget des sports, qui, pourtant, a été dénoncé pour sa maigreur, ici même, par nos collègues hier soir, est deux fois supérieur au vôtre. Vous êtes doté de moyens financiers qui, au bout du compte, sont plus proches de ceux de la météorologie nationale, avec 850 millions de francs, que de ceux des territoires d'outre-mer, avec plus de 2 milliards.

Quels que soient les chiffres, restons réalistes : une ambition sans moyens correspondants, c'est du vent.

Lors de la présentation du plan vert exposé ici même voilà quinze jours, vous parliez, monsieur le ministre, de changer d'échelle et de méthode, d'adopter une nouvelle stratégie offensive pour la France, de faire passer la politique française de l'environnement de l'adolescence à l'âge adulte.

La réalité, c'est que vous disposez d'un budget en progression régulière et significative depuis deux ans - progression qui traduit un effort et une volonté de continuité, mais qui ramène sans doute vos ambitions à de plus modestes objectifs.

D'ailleurs, nous ne savons pas - et je ne suis pas sûr que vous le sachiez vous-même - combien, exactement, et comment, l'Etat, tous ministères confondus, dépense pour l'environnement. La dépense nationale est évaluée, mais ce n'est qu'une estimation, à 80 milliards de francs - 110 milliards si l'on compte les moyens consacrés à la politique de l'eau. Et, sur cette somme, vous en contrôlez environ 1,5 p. 100.

Les 1 200 fonctionnaires, dont 90 p. 100 sont transférés des ministères de l'industrie et de l'équipement, qui vont rejoindre les 44 agents dont vous êtes déjà pourvu, n'y changeront pas grand-chose.

Comme cela a été dit à plusieurs reprises ce matin, la cohérence des moyens publics restera un exercice difficile.

Nous saluons l'arrivée de quelques instruments nouveaux : l'institut français de l'environnement, dont les dotations en fonctionnement et en équipement resteront néanmoins insuffisantes ; l'institut de l'eau, qui apparaît avant que la loi sur l'eau que vous nous avez promise, monsieur le ministre, ne soit examinée par le Parlement et dont les moyens resteront limités à 1,9 million de francs ; le transfert de la tutelle du ministère de l'industrie au ministère de l'environnement du CERCHAR, devenu Institut national d'études et de recherches sur les risques industriels - mais le budget, lui, restera ce qu'il était ; enfin, la grande agence de l'environnement et des économies d'énergie, fusion de l'agence pour la qualité de l'air, de l'A.N.R.E.D. et de la F.M.E., dont on peut regretter qu'elle ait été conçue à la va-vite, en dehors de vous, par le Premier ministre, et surtout après que fut arrêté votre budget, c'est-à-dire sans que vous puissiez, ou sans que nous puissions, voir très clairement les moyens nouveaux dont cette agence pourrait être dotée et qui viendraient de votre département ministériel.

Or, nous le savons - et tout le monde le dit -, l'ambition de cette agence ne sera remplie, ses missions ne seront accomplies que si elle est dotée demain de moyens suffisants.

Par conséquent, on constate dans ce budget beaucoup de fleu et un décalage entre les mots et les actes.

Les mots, c'est, par exemple, votre volonté réaffirmée d'aller plus loin encore dans une politique de partenariat avec les associations.

Les faits, c'est ce budget, qui ne prévoit que 300 000 francs supplémentaires pour leur donner les moyens de fonctionner et de jouer leur véritable rôle de partenaires de l'Etat.

Fleu encore dans les pouvoirs et les moyens dont seront dotés le fonds d'intervention pour le partenariat écologique, qui doit être mis rapidement en place, sans doute en 1991, et qui est censé devenir l'instrument privilégié du partenariat de l'Etat avec les collectivités locales.

Le Plan vert annonçait, il y a quinze jours, que le budget de votre ministère serait multiplié par trois en cinq ans. Vous vous présentez devant nous aujourd'hui avec une augmentation de quelque 8 p. 100. On est loin du compte ! On est loin de vos promesses ! C'est pour cela que le groupe Union pour la démocratie française, monsieur le ministre, ne pourra pas voter votre budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Marie Demange.

**M. Jean-Marie Demange.** Monsieur le ministre, lors du débat sur le plan national pour l'environnement qui s'est déroulé dernièrement dans cet hémicycle, vous faisiez trois constatations.

En fait de constatation, c'est d'ailleurs un véritable constat de carence que vous aviez dressé devant notre assemblée.

Vous évoquiez tout d'abord - et à juste titre, il est vrai - la dimension internationale et européenne des engagements de la France et le retard pris par notre pays face à ses partenaires. Vous évoquiez aussi - et vous aviez, là encore, raison - la stagnation des résultats enregistrés, voire une aggravation non seulement en matière de qualité de l'eau, de qualité de l'environnement urbain, de traitement des déchets, mais également en matière de recyclage et d'économies d'énergie.

Vous aviez même qualifié de « préoccupante » la situation de nos paysages, et - comble - vous aviez pris l'exemple de la qualité de l'air en affirmant devant nous que le bilan était positif, mais qu'il n'était pour l'essentiel qu'une « retombée » d'un programme choisi pour d'autres raisons. Vous pensiez au programme nucléaire ! Quel progrès ! Quelle découverte !

Vous évoquiez enfin, pour le regretter - et nous la regrettons comme vous - la quasi-absence dans le débat local de la notion d'environnement.

Vous dénonciez les contrats de plan Etat-régions, émettant au passage des réserves, notamment sur la loi de décentralisation.

Vous vous êtes alors lancé des défis à vous-même annonçant sans faiblir 1 000 déchetteries dans toute la France d'ici cinq ans, 100 plans communaux d'ici dix ans et la création d'au moins huit parcs régionaux. Vaste programme !

L'environnement, monsieur le ministre, vaut bien des promesses, je vous le concède. Il nécessite surtout une volonté affirmée d'abord par des moyens budgétaires appropriés : croyez-vous sérieusement qu'avec le budget que vous nous soumettez vous pourrez raisonnablement, comme vous l'affirmez, diminuer d'un tiers la pollution de l'air, multiplier par deux le taux d'assainissement des eaux usées et aussi assurer la salubrité de toutes les plages ? Permettez-nous d'être très sceptiques !

Lors de la discussion du 9 octobre sur le plan national pour l'environnement, nous avons mis l'accent sur les nombreuses lacunes et les multiples erreurs d'orientation que contient votre plan.

Nous regrettons notamment que celui-ci ne soit pas accompagné de projets de loi décisifs, ni de véritables propositions concrètes. Au total, cet exercice n'aura été qu'un semblant de concertation ; tout au plus un simple débat d'orientation, mais très certainement l'annonce d'un véritable plan de taxation.

Mais j'en reviens au budget que vous nous présentez : je crains, monsieur le ministre, que les moyens financiers proposés dans les crédits inscrits au budget de votre département pour 1991 ne soient pas à la hauteur des fort nombreux défis à relever.

De fait, nous nous interrogeons encore aujourd'hui, au R.P.R., sur le point de savoir si votre nomination correspond réellement à une volonté gouvernementale d'apporter des moyens conséquents à une véritable politique globale et cohérente de l'environnement.

Certes, ce budget dépasse pour la première fois le milliard de francs et sa présentation voudrait laisser penser à une progression de plus de 43 p. 100.

Quelle grossière manipulation ! Quelle tentative de désinformation !

En vérité, le budget que vous nous présentez est, à l'évidence, un budget « poudre aux yeux ». Il manque très certainement d'objectivité, mais surtout de moyens conséquents et, somme toute, de clarté.

Une analyse objective rétablit ce budget à 897,7 millions de francs, soit en progression de 4,8 p. 100 seulement.

Nous arriverions tout au plus à 8,6 p. 100 en prenant en compte les 30 millions de francs mis en attente sur le fonds d'intervention pour la qualité de la vie.

Ces chiffres sont malheureusement éloquents : transferts compris, les crédits inscrits au budget du ministère de l'environnement ne dépassent pas 0,1 p. 100 du budget de l'Etat. Hors transferts, ils représentent 0,09 p. 100 des crédits civils de l'Etat.

Les autorisations de programme progressent trois fois moins vite que celles accordées à l'ensemble des actions civiles de l'Etat.

Comme l'a excellemment rappelé notre rapporteur tout à l'heure, la marginalisation de votre ministère dans ses actions, par rapport à celui de l'équipement en matière de qualité de la vie, et du ministère de la recherche dans les actions dites d'accompagnement sont là pour prouver, s'il en était encore besoin, le manque de soutien du reste de la politique gouvernementale à l'action de votre ministère.

Ce budget ne restera qu'un maigre budget artificiellement « gonflé ». En tout état de cause, il ne marque en aucun cas une volonté affirmée du Gouvernement de s'engager véritablement sur votre plan national pour l'environnement. Au reste, son examen attentif prouve qu'il s'agit uniquement de transferts massifs de postes budgétaires, émanant tant du ministère de l'équipement que de celui de l'industrie. Simple jeu d'écritures, monsieur le ministre !

**M. Brice Lalonde, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** C'est une très grosse différence quand même !

**M. Jean-Marie Demange.** De plus - et je vous l'avais, pour ma part, déjà signalé - les attributions des fonctionnaires affectés à l'environnement par les directions régionales de l'industrie et de la recherche et les services des installations classées restent encore mal définies. Les plans de carrière de ces fonctionnaires de l'environnement continuent à vous échapper et ne dépendent nullement de votre ministère. La question que nous nous posons à cet égard est : pourquoi donc ne pas avoir créé une direction de l'administration nationale au sein de votre département ?

Par ailleurs, quelles précisions êtes-vous en mesure de nous apporter quant à la création de quatre-vingt-cinq postes de fonctionnaires au titre de l'inspection des installations classées, postes créés au sein du budget de l'environnement, mais restés sous la tutelle du ministère de l'industrie ? *Quid* des quinze postes destinés, eux aussi, à ces installations classées dans le cadre d'une création nette qui apparaît au sein du budget du ministère de l'agriculture ? Là encore, nous attendons une réponse !

Comment pourriez-vous raisonnablement envisager de financer les enjeux que vous avez définis dans votre plan national pour l'environnement ? A cet égard, je m'interroge notamment sur la protection de la nature qui figure au premier rang de vos objectifs mais dont les crédits n'augmentent malheureusement que de 3,8 p. 100.

Qu'il me soit également permis de m'interroger sur les raisons qui vous ont conduit à sacrifier le conservatoire du littoral en privilégiant exclusivement les parcs nationaux ?

Pourquoi la part réservée dans votre budget aux conservatoires régionaux et départementaux d'espaces naturels est-elle si dérisoire - un million de francs au titre VI -, alors que nous connaissons tous ici l'ampleur des besoins et que vous avez vous-même reconnu la nécessité du partenariat avec les collectivités locales ?

J'estime à ce propos qu'il serait opportun, sinon juste, d'augmenter, par le biais de la réserve parlementaire, la dotation des conservatoires des sites de 2 millions de francs en crédits de fonctionnement et de 6 millions de francs en crédits d'investissements.

S'agissant de la politique de l'eau, pourquoi votre projet de budget plafonne-t-il au niveau de 1990 les autorisations de programme affectées à la construction de barrages ?

Comment, monsieur le ministre, allez-vous pouvoir définir et mettre en application une véritable politique de protection des eaux souterraines, laquelle est actuellement quasiment inexistante ?

De lourdes interrogations demeurent : ainsi, pensez-vous donner à l'Institut français de l'environnement d'autres objectifs que la simple collecte de données sur l'environnement ?

Le regroupement des différentes agences - l'A.F.M.E., l'A.N.R.E.D. et l'A.Q.A. -, que vous avez décidé sans concertation dans le secret de votre cabinet, est-il dans votre esprit définitif ? Nous aimerions bien le savoir !

Enfin, ne croyez-vous pas qu'il serait opportun de revoir les P.E.R. - plans d'exposition aux risques ?

Ne pensez-vous pas qu'il serait judicieux, monsieur le ministre, d'étendre à d'autres risques, notamment industriels, la loi d'assurance de 1983, laquelle est exclusivement limitée aux risques naturels ?

Lors de la discussion du plan national pour l'environnement, j'avais, ici même, évoqué les fonds d'assurance recueillis au titre des catastrophes naturelles. Qu'en est-il actuellement de leur affectation ? Là encore, nous attendons des réponses !

Par ailleurs, quels moyens pensez-vous objectivement pouvoir dégager en faveur de la lutte contre les risques biotechnologiques ?

S'agissant de sécurité nucléaire, permettez au député de Cattenom de vous faire observer, monsieur le ministre, que les derniers incidents sur les tranches de 1 300 mégawatts devraient vous inciter à modifier la politique d'information suivie en matière de risques nucléaires.

A cet égard, j'ose espérer qu'avec vos amis socialistes, vous allez donner une suite positive à la demande de création d'une commission d'enquête parlementaire sur l'énergie nucléaire, la sûreté des installations et sur le problème des déchets.

Le temps qui m'est imparti, monsieur le ministre, m'empêche malheureusement de vous interpellier plus à fond sur les carences, voire l'absence d'une politique des sols, d'une politique de l'air, d'une politique de la qualité de la vie, ou encore sur la grave insuffisance des moyens affectés à la lutte contre les incendies de forêts.

Il conviendrait également que vous nous disiez comment vous comptez vous atteler à la relance de la politique de lutte contre le bruit qui avait été initiée par votre prédécesseur, M. Carignon, et dont chacun s'était accordé à reconnaître le bien-fondé.

Pour ce qui concerne les contrats de rivière, notamment pour les rivières transfrontalières, qu'il me soit permis de vous dire, monsieur le ministre, qu'ils méritent plus d'attention que celle que vous leur accordez actuellement.

Par ailleurs, quel sort allez-vous réserver aux gardes nationaux de la chasse et de la faune ?

Il conviendrait également, comme je le demande depuis quelques années, de revoir la loi sur la pêche dont chacun sait qu'elle est actuellement inapplicable. Un récent jugement de la cour d'appel de Metz serait d'ailleurs là pour le prouver, s'il en était besoin.

Enfin, les fonctionnaires verbalisateurs se font quotidiennement ridiculiser : stoppez cela !

En conclusion, parce que ce budget ne manifeste nullement la volonté gouvernementale de faire de l'environnement une véritable priorité nationale, parce que ce budget est mal adapté et mal présenté, parce que ses objectifs sont mal cernés, mal hiérarchisés et qu'ils manquent de clarté, le groupe du Rassemblement pour la République ne saurait ni le cautionner, ni le voter (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. Alain Brune.

**M. Alain Bruno.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, trop longtemps, la quantité a primé la qualité, trop longtemps la sensibilité à l'environnement a été considérée comme celle de doux rêveurs ou de passéistes. Pourtant et heureusement, cette sensibilité, cette fièvre verte est devenue l'un des soucis majeurs des citoyens de ce pays, consommateurs et producteurs, et plus encore des jeunes.

Si nous n'oublions pas que le défi écologique est de nature planétaire - couche d'ozone, effet de serre, effet Tchernobyl -, nous savons également que, pour assurer un environnement de qualité, il nous faut marcher sur nos deux jambes, c'est-à-dire avoir non seulement une société où les personnes et les groupes prennent chacun leurs responsabilités en pratiquant un civisme actif, individuel et collectif, mais aussi un Etat qui développe efficacement ses ressources et son autorité.

Dans ce cadre, la politique de l'environnement, qui est un champ de progrès passionnant, nécessite à la fois d'actualiser les objectifs - et ce fut l'objet du récent débat autour du plan national pour l'environnement que vous avez impulsé, monsieur le ministre, avec vigueur et détermination - mais aussi d'élever le niveau de nos ambitions dans le cadre des grands équilibres budgétaires, et c'est bien aujourd'hui le cas de votre budget qui progresse significativement, n'en déplaise aux esprits chagrins qui développent des catalogues et souhaitent à la fois toujours plus de l'Etat et toujours moins du contribuable.

**M. Gilbert Millet.** Eh oui !

**M. Alain Bruno.** Votre budget, en fait, poursuit et amplifie le mouvement amorcé l'an dernier avec notre aide, mouvement bien supérieur à ceux que l'on avait connus jusqu'alors. En écoutant à l'instant certains de mes collègues, je pensais qu'ils avaient la mémoire bien courte !

Ce budget traduit concrètement la volonté du Gouvernement, qui partage votre propre opiniâtreté de créer un véritable ministère de l'environnement, doté de moyens humains et financiers permettant de définir et d'appliquer une politique de l'environnement cohérente et redynamisée.

En fait, au-delà de la polémique stérile sur les chiffres et les pourcentages, il apparaît clairement que votre budget s'oriente positivement dans deux directions : les structures d'abord, les interventions ensuite.

Concernant les structures, comment ne pas saluer la création des directions régionales de l'environnement, préfigurant, nous le souhaitons, les directions départementales. Nous vivons là un tournant de l'histoire du ministère de l'environnement qui devient enfin, et heureusement, un vrai ministère.

Comment ne pas manifester notre intérêt devant la création de l'Institut français de l'environnement, de l'INEIRIS, devant le regroupement de l'A.F.M.E. de l'A.N.R.E.D. et de l'A.Q.A. dans une agence de l'environnement qui nécessitera encore un approfondissement de l'approche et de la concertation lors d'un prochain débat ?

Certes, toutes ces orientations ont nécessité des créations et surtout des transferts d'emplois. Mais cela correspond justement à la manière dont il faut envisager l'adaptation et la modernisation de l'administration : non pas plus d'Etat, mais mieux d'Etat !

A propos des interventions de votre ministère, je note l'amplification forte de certaines actions, grâce à l'augmentation des dotations en moyens de fonctionnement pour la protection de la faune et de la flore, les réserves naturelles, les parcs nationaux, la prévention des pollutions, ou à celle des subventions d'équipement pour la protection de la nature et pour la recherche.

Dans la volonté d'assurer la compatibilité entre la croissance et le respect de l'environnement, c'est-à-dire d'impulser une croissance qualitativement toujours plus exigeante, comment ne pas mentionner la priorité donnée à la planification de la gestion des ressources d'eau, secteur dont les crédits progressent de plus de 30 millions de francs ?

Enfin, je n'aurais garde d'oublier que la dépense publique en matière d'environnement est très largement supérieure aux seuls crédits de votre ministère. Au total, elle représente 4 milliards de francs, auxquels s'ajoutent 6 milliards de recettes parafiscales. Cela nous permet de considérer que même dans des secteurs où les inscriptions budgétaires peu-

vent apparaître faibles, ces dernières ont pour contrepartie des taxes de type « pollueur-payeur » qui servent l'environnement.

Néanmoins, je ferai remarquer une double insuffisance.

La première insuffisance est celle du service international. Il faut donc le renforcer pour être plus présent et actif au jour le jour dans les négociations internationales et européennes.

La deuxième insuffisance touche à l'attention particulière qui doit être portée au F.I.Q.V., lequel permet à la fois de développer des actions innovantes et d'engager un partenariat positif avec les collectivités locales et le mouvement associatif.

Ainsi donc, votre budget, monsieur le ministre, se situe clairement dans la perspective du plan national pour l'environnement. Il est un début, le signe positif de la définition et de la concrétisation d'objectifs plus ambitieux. Le président du Comité national consultatif des écoproduits que je suis peut en témoigner. Mais pour tenir ses objectifs, le Gouvernement devra faire encore des efforts importants.

**M. Jean-Marie Demange.** De très gros efforts !

**M. Alain Bruno.** Soyez assuré, monsieur le ministre, de notre soutien total et sans réserve car il y va non seulement de notre présent mais surtout de notre avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

**M. Brice Lalonde, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, c'est toujours une expérience intéressante pour moi que de discuter avec la représentation nationale. Il y a peu de temps, j'ai d'ailleurs eu le plaisir de parler avec vous du plan national pour l'environnement. Nous avons eu sur celui-ci une discussion passionnante de huit heures qui m'a montré à quel point vous étiez intéressés par le sujet et combien vous étiez enthousiastes. J'en ai été très heureux.

**M. Pierre Mazeaud.** « Enthousiastes », c'est un peu exagéré !

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Je salue M. Mazeaud que j'ai vu récemment à Annecy et qui m'a dit qu'il voterait mon budget si celui-ci augmentait de 40 p. 100. Eh bien, je lui indique que mes crédits augmentent aujourd'hui de 43 p. 100.

**M. Pierre Mazeaud.** La démonstration sera difficile à faire !

**M. Jean-Marie Demange.** Vous êtes un mauvais mathématicien, monsieur le ministre !

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** La première année que je suis venu devant vous, j'ai bénéficié de l'indulgence de la représentation nationale, et j'en ai été très heureux. Je ne sais pas si je la méritais, car le budget n'était pas marqué par une augmentation très forte.

L'année dernière, les choses furent un peu plus difficiles, mais, grâce à vous, l'augmentation fut de 28 p. 100, soit un pourcentage tout de même très significatif.

Aujourd'hui, je viens devant vous avec une augmentation déjà acquise de 43 p. 100. De plus, les décisions qui viennent d'être prises par le Gouvernement en matière de restructuration des services de l'environnement me font penser que l'augmentation de mon budget dépassera les 50 p. 100.

Or je vous vois faire grise mine. J'en suis surpris. J'aurais du mal à expliquer un tel comportement à l'ensemble des associations de protection de la nature qui comptent sur le Parlement et qui ne comprennent pas toujours les raisons de tel ou tel vote ou la teneur de certains discours politiques.

Je vous le dis nettement : j'ai besoin de l'aide du Parlement. J'ai besoin de montrer à tous les Français et à tous les protecteurs de la nature que le Parlement est aux côtés du ministère de l'environnement et du Gouvernement quand celui-ci témoigne de sa volonté en matière d'environnement en augmentant les crédits qui sont affectés à cette politique.

Je ne comprends pas certains des reproches qui m'ont été adressés et je veux y répondre.

Les crédits d'intervention du ministère de l'environnement sont en augmentation d'environ 9 p. 100. Certains ont dit 8 p. 100, d'autres 9 p. 100. En tout cas, c'est de cet ordre-là. Il s'agit d'une des augmentations les plus importantes parmi tous les crédits de tous les budgets des ministères.

Il y a des transferts. Mais, j'en suis très heureux !

**M. Alain Brune.** Bien sûr !

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Pour moi, ministre de l'environnement, c'est le jour et la nuit de bénéficier des transferts, d'avoir une autorité budgétaire qui se traduit par une autorité politique. Je suis stupéfait que certains d'entre vous me disent qu'il s'agit là d'un artifice. Je voudrais bien bénéficier de beaucoup d'artifices comme cela par la suite ! Je souhaite que les transferts continuent !

**M. Yves Pillot.** Très bien !

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Mon souhait est de bâtir progressivement une administration de l'environnement de plus en plus forte. J'ai besoin de votre accord pour cela. Voilà pourquoi je ne comprends pas vos reproches.

L'objectif que je m'assigne avec l'aide de tous ceux qui en sont d'accord, c'est que l'administration de l'environnement corresponde à ce que les Français nomment l'environnement. Voilà l'objectif. L'Etat est au service des administrés, au service des Français. Par conséquent, nous devons pouvoir répondre à leur demande. Eh bien, les transferts indiquent que nous nous engageons progressivement dans cette voie.

J'admets, monsieur Couanau, que nos discussions comportent un aspect politique. Mais vous devez choisir si vous êtes libéral ou non car je ne comprends pas la teneur des reproches que vous m'avez adressés.

Dans mon esprit, ainsi que je l'ai souvent dit, notre politique de l'environnement doit reposer sur plusieurs socles. Ne les confondons pas. L'administration doit, sous contrôle du Parlement, faire respecter la loi. Or j'ai découvert, monsieur Couanau, que dans le domaine de l'environnement, la loi n'était pas toujours respectée. Et j'ai découvert, fait encore plus surprenant, que l'on me demandait de l'argent pour qu'elle le soit ! Pour ma part, je ne partage pas cette conception. La loi s'impose de la même façon à tous les Français, et je ne vois pas pourquoi on me demanderait un dédommagement pour la respecter.

Quand je veux classer un site d'intérêt national, sauvegarder telle espèce ou tel milieu, ou protéger un captage d'eau pour l'eau potable, on me dit : cela ouvre « droit » à dédommagement ! Mais est-ce que l'application de la loi ouvre « droit » à dédommagement ? Non, que je sache !

M. Demange a parlé des difficultés rencontrées par certains agents verbalisateurs. Eh bien, je lui réponds qu'ils sont là pour faire respecter la loi.

Notre politique de l'environnement fera donc bien la part entre ce qui relève de l'application de la loi, c'est-à-dire de l'administration, et ce qui ressortit par ailleurs à l'incitation. Notre politique exige aussi des incitations économiques. Nous les réservons, comme je m'en suis expliqué à maintes reprises, aux agences et elles seront financées par des taxes parafiscales fondées sur le principe « pollueur-payeur ».

S'agissant des contrats, nous en connaissons tous l'intérêt, que ce soit pour des rivières, des plans d'environnement ou des départements. Ainsi que je l'ai dit à maintes reprises et ainsi que le plan national de l'environnement le propose, les contrats doivent plutôt être réservés à des mécanismes d'incitation économique et à des conseils techniques, domaine propre aux agences. Vous ne retrouvez pas ces actions dans ce projet de budget, cela doit être clair et nous devons être d'accord sur la règle du jeu. Ainsi, une partie des critiques tombera. Car il est trop facile de faire des reproches qui ne sont pas fondés.

Par ailleurs, nous devons consentir des efforts en ce qui concerne la vérité des prix.

Mais je suis surpris de toutes ces critiques. Dois-je sans cesse rappeler les mauvais coups qui ont été portés à l'environnement de 1986 à 1988 ?

**M. Yves Pillot.** Oui !

**M. Alain Brune.** Il faut leur dire !

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Ce serait facile ! Dois-je rappeler les incroyables amputations budgétaires auxquelles nous avons assisté ?

Monsieur Couanau, j'ai par ailleurs un problème permanent avec une loi de M. Méhaignerie qui permet l'anticipation des permis de construire par rapport aux modifications des P.O.S.

**M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** C'est l'urbanisme de dérogation !

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** C'est une loi invraisemblable, qui a détruit l'environnement de tous les côtés. Dans ce domaine, il vaudrait mieux être plus constructif, si j'ose dire. (Sourires.)

**M. Jean-Marie Demange.** De 1981 à 1986, vous avez détruit la France ! Nous avons dû assumer votre héritage !

**M. François-Michel Gonnot.** Vous ne seriez pas un peu politicien, monsieur le ministre ?

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Vous avez créé un urbanisme de dérogation, mais restons-en là : chacun prend ses responsabilités !

**M. Jean-Marie Demange.** Vous voulez le consensus et vous engagez la polémique !

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur le ministre délégué.

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Beaucoup de critiques et de questions sont pertinentes. Je me reconnais le droit à l'erreur ou à l'imperfection.

**M. René Couanau.** Quelle lucidité !

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Je ferai mon profit de nombreuses observations et je partage certaines critiques, certaines inquiétudes. En tout cas, j'écouterai toutes les remarques.

Les priorités budgétaires sont claires. L'Etat fait appliquer la loi et se réserve certains efforts, notamment l'effort de recherche, car nous sommes confrontés à des problèmes particuliers. L'un d'entre vous a souligné la difficulté d'établir la réalité des faits. Nous avons consenti un effort considérable en créant des organismes nouveaux et en affectant des moyens aux observatoires et à la recherche dans le domaine de l'environnement. Ainsi, l'Institut français pour l'environnement nous permettra de disposer d'une synthèse des données. Cet effort est indispensable en amont de toutes les négociations internationales, notamment en ce qui concerne les normes industrielles, car la concurrence se fait maintenant sur la défense de l'environnement.

Par ailleurs, le CERCHAR s'est transformé en Institut de l'environnement industriel et est passé sous l'autorité du ministre de l'environnement. L'observatoire du patrimoine naturel a été développé. Nous avons également consenti des efforts pour analyser l'eau, pour mettre au point des tableaux de bord. Nous avons aussi progressé dans l'analyse de la radio-activité, qui est un problème extrêmement sensible. Je mentionnerai enfin les efforts de recherche plus classiques, pour des programmes finalisés élaborés par le service de recherche du ministère de l'environnement.

Tout cela est très important.

Il y a également les priorités d'ordre sectoriel.

Vous ne pouvez nous reprocher l'extraordinaire dispersion, l'extraordinaire hétérogénéité des problèmes d'environnement, qui posent un problème politique à tout le monde. C'est ainsi, et nous devons répondre à l'ensemble des questions. Ainsi, je ne ferai pas l'impasse sur l'air pour ne m'occuper que de l'eau.

Pour l'air, nous allons augmenter de 100 p. 100 les recettes de la taxe parafiscale sur la pollution atmosphérique. Les réseaux de surveillance seront financés par cette taxe. Peut-être convient-il - la remarque a été faite par M. Barnier -

que ces réseaux soient encore financés par le budget de l'Etat. Mais ces réseaux ne disparaissent pas, et nous en accroissons même les moyens.

Je rappelle par ailleurs que les dispositions fiscales favorisant l'essence sans plomb sont maintenues. Notre effort pour diminuer la pollution de l'air vise certains objectifs, dans le droit-fil du protocole de Montréal relatif à la protection de la couche d'ozone et du protocole de Sofia. Les décisions sont prises ; il faut maintenant que les agences, et notamment l'Agence pour la qualité de l'air, définissent de nouveaux mécanismes incitatifs.

Je ne peux pas ne pas parler de l'effet de serre : en effet, la plupart des querelles d'ordre quotidien sont de faible portée ; si les prévisions scientifiques sur l'effet de serre se révèlent exactes. Nous sommes peut-être confrontés à une menace plus grande que toutes celles que nous avons connues jusqu'à présent. Je suis incapable de vous dire si les désordres climatiques que nous constatons sont dus à l'effet de serre ou s'ils traduisent simplement des oscillations climatiques qui vont cesser.

Nous avons des discussions très importantes sur le climat au niveau international, dont la prochaine aura lieu dans très peu de temps à Genève. Des rapports scientifiques confirment la réalité de l'effet de serre mais les discussions internationales sur les solutions sont très longues et très difficiles.

J'attire l'attention de la représentation nationale et du peuple français sur cette menace. Nous l'oublions périodiquement car on ne peut passer sa vie à parler des diverses menaces et les journaux ne peuvent titrer tous les jours sur l'effet de serre. Un groupe interministériel travaille sur ce thème et des négociations internationales sont déjà engagées. La France fait des propositions extrêmement précises et peut-être n'êtes-vous pas assez informés de ce que nous faisons. Mais un ministre et un ministre disposant de peu de moyens et qui font beaucoup de choses, c'est plutôt l'idéal pour la représentation nationale ! Si toutes les analyses convergent, nous devons prendre des décisions extrêmement difficiles dans le domaine des transports, dans notre mode de production et de consommation ; il faut le savoir.

On m'a interrogé à propos des camions et de la S.N.C.F. Nous avons une discussion européenne très délicate, notamment avec les Néerlandais. Ceux-ci souhaitent pouvoir continuer à utiliser des camions de 50 tonnes sur les routes européennes ; nous ne le souhaitons pas.

Le Gouvernement français ne relâche pas son effort en matière de protection de l'air et de lutte contre l'effet de serre.

Pour l'eau, l'essentiel est fait par les agences de bassin. Les discussions qui ont eu lieu récemment, lors des assises de l'eau, dans les six bassins, ont montré à quel point le système des agences était bien considéré. Je ne vais pas supprimer les agences, rapatrier les sommes qui leur sont affectées en les intégrant au budget du ministère de l'environnement. Cela ferait peut-être plaisir le temps d'une discussion mais cet argent existe déjà et le Premier ministre s'est engagé à ne pas s'opposer aux augmentations, lorsqu'elles sont légitimes - et elles le sont dans la plupart des cas - des recettes des agences de bassin, eu égard à l'ampleur du travail à réaliser, sur lequel vous serez d'ailleurs amenés à vous prononcer puisqu'un projet de loi sur l'eau viendra en discussion au printemps.

Nous avons un certain nombre de problèmes à régler en ce qui concerne l'eau.

**M. Jean-Marie Demange.** Celui de la pêche !

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Ce n'est pas un grave problème. La loi sur la pêche a été votée à l'unanimité, comme la loi sur la protection du littoral.

**M. Jean-Marie Demange.** Elle est inapplicable !

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Elle est difficile à appliquer surtout à cause de la sécheresse.

**M. Jean-Luc Reitzer.** Ce n'est pas la seule raison !

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels**

**majeurs.** Nous devons appliquer les lois plutôt que les modifier lorsque nous rencontrons des difficultés d'application.

Certains problèmes demeurent, qui sont tout à fait secondaires...

**M. Jean-Marie Demange.** Ce n'est pas secondaire du tout : cela touche énormément de pêcheurs !

**M. Jean-Luc Reitzer.** On assiste à une véritable levée de boucliers !

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** ... et marginaux.

Ce budget, afin de faire plaisir, non pas à M. Couanau mais à tout le monde, et notamment aux élus, prévoit des crédits supplémentaires pour les contrats, notamment dans le domaine de l'eau : contrats de rivière et contrats de baie. Il s'agit de points importants, et nous devons faire des efforts scientifiques pour nous forger une nouvelle doctrine de l'aménagement. Je sais que l'aménagement des cours d'eau intéresse beaucoup les élus, que des discussions sont en cours dans certains bassins sur des projets d'aménagement. Nous devons forger de nouvelles doctrines répondant à l'évolution de nos connaissances. Je reviendrai sur cette question car je sais qu'elle préoccupe beaucoup M. Goldberg, par exemple.

Quant au traitement des déchets, c'est une priorité. Sera-t-elle assurée par un accroissement spectaculaire du budget de l'Etat consacré à ce traitement ? Non, mais par des mécanismes adaptés au terrain que nous sommes en train de mettre au point. Nous préparons des taxes « à la décharge » et nous n'excluons pas des taxes sur certains produits générateurs de déchets afin d'alimenter un fonds qui pourra aider les collectivités locales à améliorer leur traitement des ordures ménagères et les industriels à résoudre leurs problèmes ; en effet, dans certaines régions, on ne peut plus installer des usines de traitement des déchets industriels ou des installations de stockage des déchets de déchets. Il y a manifestement urgence. Nous avons déjà, dans ce budget, accru de 15 p. 100 les moyens de l'A.N.R.E.D., qui avaient subi une terrible amputation, mais je ne veux pas polémiquer.

Nous sommes en tout cas à la veille d'un très gros effort en matière de déchets. Celui-ci sera essentiellement financé par des taxes parafiscales et mené par les agences, en concertation avec les élus et les industriels, plutôt que conçus sous une forme purement réglementaire ou administrative. Cette action n'est donc pas directement intégrée dans ce budget, et c'est normal.

De même, nous avons un effort considérable à accomplir dans le domaine de la protection de la nature. Je vous demanderai d'ailleurs conseil car il ne s'agit pas uniquement de protection de la nature. Jusqu'à présent, en France, nous avons eu une conception un peu étriquée. Nous cherchions d'abord à protéger un certain nombre d'espèces ou de milieux. Progressivement, nous nous rendons compte que nous ne pouvons pas distinguer la protection de la nature « remarquable » de celle de la nature « ordinaire » et de l'ensemble du territoire. Cette prise de conscience pose des problèmes de terminologie. Je ne savais plus si je devais parler de paysage, de nature, de territoire.

Les amorces de cette évolution se font sentir dans divers domaines. La discussion sur l'environnement intègre désormais les services rendus par l'agriculture à la protection de la nature. Il est même question de compenser éventuellement la perte de revenu qu'un agriculteur aurait à subir du fait de contraintes écologiques : c'est l'objet de l'article 19 du règlement européen.

Cette discussion est extrêmement riche et elle est porteuse d'avenir. De toute manière, nos moyens destinés à la protection de la nature connaissent un fort accroissement ils répondent non seulement à la perspective que je viens de dessiner mais également à la perspective d'une gestion contractuelle. L'un d'entre vous a évoqué la question des conservatoires régionaux, mais il en va de même pour les réserves naturelles, pour les parcs nationaux et pour les parcs naturels régionaux.

Au sujet des parcs naturels régionaux, M. Demange ironisait sur les perspectives ouvertes par le plan. Mais il est très facile de trouver huit nouveaux parcs naturels régionaux, eu égard à la liste d'attente ! Mon souci serait plutôt - M. Fuchs pourrait en témoigner - d'avoir trop de candidats ! En fait, au terme de vingt années d'existence, nous devons renouveler

la doctrine qui a présidé à leur création, la renforcer. Ne faudrait-il pas introduire des dispositifs d'ordre législatif ou réglementaire pour garantir cette nouvelle génération de parcs naturels régionaux ?

Toujours est-il que croît la préoccupation du partenariat en ce qui concerne les zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique, les parcs naturels régionaux, les parcs nationaux et les réserves. J'ai également tenu à accroître les moyens pour la protection de certaines espèces.

Il convient en outre de rappeler la mobilisation des fonds européens, qui ne relève pas du budget.

Je voudrais revenir sur un certain nombre de questions qui ont trait aux principes mêmes de l'action en faveur de l'environnement.

Vous avez tous évoqué le partenariat. J'y suis tout à fait favorable, je l'ai indiqué clairement à maintes reprises, je le pratique déjà et je cherche à le développer. M. Colin a parlé des transferts de compétences. Je vous rappelle que les départements ont déjà des compétences dans le domaine de l'environnement, par exemple en ce qui concerne les espaces sensibles. Mais un tiers seulement des départements usent de cette compétence. J'aimerais, avant d'envisager le moindre transfert, que les compétences qui sont à la disposition des collectivités locales soient réellement utilisées.

De même, en matière d'urbanisme, de cadre de vie et de police au sens le plus large de ce terme, les maires disposent d'énormes pouvoirs et je suis tout prêt à passer des contrats avec eux, comme je l'ai fait avec M. Bousquet. J'ai agi de même à maintes reprises dans un certain nombre de départements. Je ne peux évidemment pas tout faire d'un coup dans les quatre-vingt-dix départements. Je suis prêt à conclure des contrats avec les collectivités locales, mais je voudrais d'abord qu'elles commencent par exercer leurs pouvoirs.

Quant au partenariat, j'indique à M. Brune que pourraient apparaître avant la fin de l'année les premiers labels pour les écoproduits afin de permettre aux consommateurs eux-mêmes de choisir des produits plus respectueux de l'environnement.

M. Barnier a tenu à insister sur l'aspect stratégique de notre action au niveau international. Je partage tout à fait cette appréciation. Le ministère de l'environnement va renforcer son service international et le Président de la République a tenu à inviter en France les associations internationales, dans le cadre de la préparation de la grande conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement. Cette initiative est excellente pour l'image de notre pays et pour la préparation de cette rencontre.

Certes, on peut toujours faire mieux. Je partage l'avis de ceux qui veulent faire plus mais je ne peux accepter que certains prétendent que nous ne faisons rien en ce domaine.

Quant à l'intégration, certains d'entre vous hésitent entre la critique des transferts et la reconnaissance que les autres administrations agissent également en faveur de l'environnement. L'intégration de l'environnement dans toutes les politiques est l'un de mes soucis.

Monsieur Gouhier, vous avez évoqué l'action contre le bruit. En effet, c'est une nuisance très importante et la lutte contre le bruit sera explicitement l'une des tâches de la future agence de l'environnement. M. Delebarre présente également un projet de loi sur l'indemnisation des riverains d'aéroports. Je souhaite inventer une ressource qui soit spécifiquement affectée à la lutte contre le bruit.

Là encore, la formule des contrats et de l'aide aux municipalités est sans doute l'une des plus efficaces, indépendamment de l'amélioration de la conception et de la lutte contre les points noirs.

Enfin, l'Etat.

Je ne voudrais pas boudier mon plaisir : après vingt ans d'existence, après avoir souvent changé de configuration, ce ministère, qui est en fait resté à peu près ce qu'il était après sa création à l'époque de M. Pujade, se voit doté de directions régionales.

C'est pour moi très important et c'est le signe qu'un mouvement est enclenché, que je vous demande d'apprécier à sa juste valeur.

Depuis vingt ans que je me préoccupe de l'environnement, le ministère a eu un certain nombre de titulaires successifs, qui s'estiment tous. Nous avons en effet depuis très longtemps insisté sur la nécessité d'une présence locale plus nette et d'une plus grande lisibilité de l'action de l'Etat. L'Etat a lui-même hésité entre plusieurs formules et M. Barnier n'est

pas le premier à proposer une formule de « mariage » : le ministère de l'environnement a déjà été marié, une fois à la culture, une autre à l'équipement.

Je suis quant à moi satisfait que la voie de l'autonomie et la voie d'une cohérence nouvelle autour de l'environnement, favorisée par une présence régionale, aient été retenues.

Pour ceux qui connaissent l'administration - je n'en fais pas partie mais je mesure depuis deux ans la difficulté à la transformer ou à la réformer - le projet expérimental, dans une quinzaine de départements, d'une direction départementale technique unique n'est pas moins important. M. le ministre de l'agriculture, M. le ministre de l'équipement et moi-même allons expérimenter cette formule, qui ne va pas du tout dans le sens d'un renforcement, de créations de postes : au contraire, il s'agit de rassembler, de simplifier, d'aller vers la polyvalence.

Cette décision essentielle sera difficile à mettre en œuvre et je souhaiterais que la représentation nationale nous soutienne : nous avons besoin d'aide alors même que l'effort est engagé.

Je ne voudrais pas être trop long, et les questions très précises, auxquelles j'aurais plaisir à répondre, sont très nombreuses.

La politique de l'environnement ne doit pas se mesurer simplement aux outils. Un processus est engagé, une direction est affichée, une volonté est exprimée. Ainsi que j'en avais pris l'engagement à maintes reprises, l'accroissement du budget de l'environnement est de l'ordre de 50 p. 100. Je considère que c'est fondamental. J'en suis fier et je suis vraiment surpris de rencontrer tant de grises mines !

**M. René Couanau.** C'est pour vous aider !

**M. Alain Richard, rapporteur général.** Votez plutôt le budget !

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Mais je comprends que les choses doivent ainsi se passer...

**M. Jean-Marie Demange.** Et l'indemnisation des catastrophes naturelles, monsieur le ministre ? Cela fait trois fois que je vous interroge à ce sujet et que vous ne me répondez pas !

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Je répondrai à toutes les questions, qui sont très nombreuses. Il y a encore beaucoup de pain sur la planche, beaucoup de travail...

**M. Jean-Marie Demange.** Pourquoi ne pas répondre à ma question précise ? Depuis 1983, les fonds collectés sont bloqués par les assurances !

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Monsieur le président, pourrais-je répondre à toutes les questions, y compris à celle de M. Demange ? Je pourrais d'ailleurs y répondre dans les couloirs...

**M. Alain Nérl.** Inscrivez-vous dans le débat, monsieur Demange !

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Le ministre de l'environnement est toujours prêt à répondre à toutes les questions, à faire des efforts supplémentaires. Il vous demande de saluer à sa juste mesure une augmentation exceptionnelle de son budget, dont je pense que, dans les années à venir, elle sera reconduite.

Nous avons un plan national pour l'environnement et les intentions du Gouvernement sont claires, nettes, affichées. Les engagements politiques sont pris et les mesures suivent. Je vous prie, mesdames, messieurs les députés, de célébrer enfin avec moi ce moment que nous attendions depuis vingt ans ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Je vous remercie.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à onze heures trente-cinq, est reprise à onze heures cinquante.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous en arrivons aux questions. La suspension a été plus longue que prévu. Je recommande donc aux auteurs de questions et au ministre d'être concis.

Nous commençons par le groupe de l'Union du centre.

La parole est à M. Ambroise Guellec.

**M. Ambroise Guellec.** Monsieur le ministre, vous annoncez tout à l'heure une augmentation prévisible de 50 p. 100 de vos crédits. En tout cas, et M. Michel Barnier a déjà évoqué ce point tout à l'heure, il est une ligne qui ne connaît pas du tout d'augmentation et subit même une régression que nous n'arrivons pas à nous expliquer, celle qui est relative du Conservatoire du littoral.

Voilà un établissement qui remplit parfaitement sa fonction et dont on voit les moyens particulièrement limités encore réduits d'année en année et tout particulièrement dans ce projet de budget aussi bien en crédits de fonctionnement qu'en crédit d'investissement. C'est ainsi que des délégations régionales, dotées de moyens extrêmement faibles, sont contraintes d'aller faire la manche auprès des collectivités locales, apparemment sans la moindre perspective d'amélioration - et j'aimerais, monsieur le ministre, que vous nous en indiquiez les raisons - et que, sur le second point, les besoins restent très importants.

Avec le Conservatoire du littoral, nous avons un bon exemple de coopération entre un organisme d'Etat, appelons-le ainsi, des collectivités décentralisées et les associations, puisque l'un acquiert et que les autres gèrent. Les contacts sont très bons, les objectifs bien définis, les projets réalisés et la gestion est satisfaisante, dans la mesure évidemment où des moyens convenables sont accordés. Les actions qui sont ainsi conduites sont particulièrement prisées d'un public de plus en plus nombreux.

Aussi, monsieur le ministre, je ne comprends pas très bien, au moment où vous vous glorifiez d'améliorations significatives dans bon nombre de domaines - mais je sais que tout le monde n'est pas d'accord - pourquoi le Conservatoire du littoral est oublié à ce point-là. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Monsieur Guellec, l'intérêt et l'efficacité du Conservatoire du littoral ne sont en effet contestés par personne.

J'avais envisagé d'augmenter la dotation de cet établissement de manière sensible, mais les nécessités de la situation internationale ne l'ont pas permis. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

**M. Ambroise Guellec.** Quel rapport ?

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Dans le projet actuel, les 80 millions de francs de crédits en autorisations de programme consacrés aux acquisitions sont maintenus et j'ai augmenté les crédits de fonctionnement.

Je suis convaincu qu'il faut renforcer les moyens du Conservatoire du littoral et modifier la doctrine à son sujet. Je voudrais que nous nous appuyions sur d'autres instruments, comme la loi « littoral », pour faire respecter les prescriptions générales de protection de la nature sur le littoral.

En tout état de cause, à la suite de cette discussion, qui fait apparaître une position unanime, j'accueillerai avec le plus grand intérêt les suggestions du Parlement en faveur d'une amélioration de cette partie de mon budget, monsieur le député.

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

**M. Jean-Paul Fuchs.** Monsieur le ministre, ma question concerne les parcs naturels régionaux, sujet que vous connaissez fort bien.

Vous le savez, les parcs naturels régionaux sont des outils d'aménagement du territoire au service d'espaces fragiles, qui permettent de mener une politique de protection de l'environnement, de motivation des habitants concernés et de partage de responsabilité entre l'Etat et les collectivités.

Leur nombre se multiplie : vingt-six, bientôt vingt-sept, chiffre auquel il faut ajouter plus d'une douzaine de projets, signe de la richesse et de l'attrait d'une politique qui tend à concilier développement et environnement.

Monsieur le ministre, quelle est la politique du Gouvernement ? Pourra-t-il accompagner financièrement l'application de nouvelles chartes et le renouvellement des anciennes, celles évidemment qui respectent les orientations nouvelles ? Il ne s'agit pas de défendre un avantage acquis, mais plutôt d'exprimer le souhait d'une meilleure prise en compte de l'environnement dans la gestion de l'espace et du maintien de l'existence de laboratoires pour inventer l'aménagement rural de l'an 2000. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** J'accorde beaucoup d'importance aux parcs naturels régionaux. Nous en avons parlé il y a dix jours encore à Ambleteuse, où vous m'avez aimablement accueilli pour l'assemblée générale de la fédération des parcs naturels régionaux. Nous avons affecté des moyens supplémentaires à l'aménagement des nouveaux parcs. Je vous le répète, j'attache du prix à l'accroissement des moyens de l'Etat et je tiens à ce que nous nous mettions bien d'accord sur ce qui doit permettre à ces parcs d'entrer dans une nouvelle histoire. Dans cet esprit, nous allons renouveler un certain nombre de labels, en accordant la meilleure attention pour que tout se passe avec rigueur. Je vous l'avais dit : je demanderai au Premier ministre de rappeler une circulaire d'un de ses prédécesseurs de sorte que les chartes constitutives de ces parcs s'imposent à toute l'administration et, s'il le faut, je prendrai d'autres mesures d'ordre réglementaires.

**M. le président.** La parole est à M. Claude Birraux.

**M. Claude Birraux.** Monsieur le ministre, au cours du débat sur le plan national pour l'environnement, vous avez mentionné l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques qui, selon vos propres termes, accomplit depuis sa création un remarquable travail d'expertise dans le domaine de l'environnement.

Vous savez qu'au nom de l'office, en collaboration avec le sénateur Sèrusclat, je réalise une étude sur le contrôle de la sûreté nucléaire en France, étude qui, le cas échéant, pourra s'accompagner de recommandations.

Il est prématuré de livrer à l'Assemblée et à vous-même, monsieur le ministre, le détail de mes observations et de mes conclusions, mais je voudrais vous faire part de deux questions qui ont été évoquées par certains de mes interlocuteurs étrangers, puisque mon travail d'enquête m'a conduit à observer les pratiques dans d'autres pays.

Je souhaiterais avoir votre point de vue sur les différences qui existent entre la France et l'Allemagne quant aux normes établies pour les rejets des centrales nucléaires. Vous avez souligné, lors du débat sur le plan national pour l'environnement, que la France devait s'efforcer d'avoir une qualité des milieux - eau, air, sol - au moins égale à celle qui est exigée par les normes européennes les plus avancées. Que comptez-vous faire dans ce domaine ? Vous souhaitez de vrais dialogues, de vraies études pluralistes, de vrais lieux de débat, de vraies consultations publiques et de véritables options technologiques et économiques. Que comptez-vous faire pour favoriser une information complète des Français sur la situation de notre pays à propos des rejets des produits radioactifs ? Est-il envisageable de publier à intervalles réguliers une carte complète réalisée à partir des mesures de radioactivité effectuées ?

Nous aurons l'occasion de reparler de ces aspects, et de bien d'autres, mais il me paraît utile de connaître votre point de vue sur l'amélioration de la transparence de l'information dans ces domaines et sur les moyens concrets que vous comptez utiliser pour la favoriser. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** En ce qui concerne l'harmonisation des normes de



rejet, c'est un point que j'ai exposé à mon collègue de l'industrie, qui en est tombé d'accord. Nous l'avons mise en œuvre pour les centrales de Cattenom et de Golfech. J'ai le plaisir d'annoncer que la première, située au niveau de l'Allemagne, produit dix fois moins de rejets. Il y a une marge : tant mieux, félicitons-nous-en.

Dans toutes ces affaires, les normes s'internationalisent. Je le disais hier à des membres de la Commission de la C.E.E. que je recevais, que la position de la France évolue en faveur d'un « inspectorat » européen pour que tout soit bien clair et que nous sachions bien si nous appliquons la politique élaborée en commun à l'échelle européenne ou internationale.

Élargissant votre question, je dirai un mot de l'information. Le Premier ministre a tenu à le rappeler, il ne doit pas y avoir de monopole, mais il faut assurer le pluralisme. Je finance moi-même, sur les crédits que vous avez bien voulu voter, des balises d'information indépendantes destinées à mesurer la radioactivité dans un certain nombre de villes. Dans le domaine de la radioactivité, à mon sens, nous devrions nous mettre d'accord. Il est tout de même invraisemblable qu'il y ait désaccord sur l'unité de mesure !

Si les normes sont différentes, examinons pourquoi elles se sont, utilisons-en plusieurs et choisissons la meilleure. J'ajoute à cet égard - la question m'avait été posée - que je ne suis pas encore très satisfait. Pendant de très longues années, il y a eu un culte du secret dans les affaires nucléaires. C'est insupportable. Il y a encore des experts qui se prétendent quasiment les propriétaires de la sûreté du public. Non, je le répète, cela n'est pas tolérable, et chaque fois que je suis saisi d'une affaire de ce genre, je cherche l'information, je fais venir des experts indépendants, nous confrontons tous les éléments, la presse est invitée. Avec un certain nombre de spécialistes dans le domaine du nucléaire, j'ai mis en œuvre la fabrication de petits appareils « grand public ». Il faut vraiment que chacun puisse se forger une opinion. Récemment, nous avons, à la demande du Président de la République, doté d'un budget autonome par rapport au Commissariat à l'énergie atomique, l'institut de protection de sûreté nucléaire, dont Mme Chassagne est la présidente. Nous allons dans cette direction. Il faut que nous y allions plus vite. A la suite de ce qui s'est passé ce matin, j'ai demandé que tous les anciens sites du Commissariat à l'énergie atomique fassent l'objet d'une expertise pluraliste et que l'on regarde tout cela de près.

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Jean Bousquet.

**M. Jean Bousquet.** Monsieur le ministre, je souhaiterais appeler votre attention sur le projet de construction du barrage, au lieu dit « La Borie », qui se situe sur le Gardon, à Mialet, construction décidée par le conseil général du Gard.

Pourquoi un barrage ?

Le problème essentiel est celui de l'irrigation pour l'agriculture. Car, si dans notre département 80 p. 100 des terres sont irriguées par le Bas-Rhône, il n'en demeure pas moins que 20 p. 100 des propriétés manquent considérablement d'eau, notamment dans la Gardonnenque.

Mais d'autres solutions existent. Le Gard ne manque pas d'eau, le Rhône inépuisable se jette dans la mer. Déjà, les canalisations et les stations de pompage qui équipent une partie du département irriguent des terres. Pourquoi ne pas réaliser des travaux semblables qui permettraient d'irriguer le secteur concerné ?

De plus, plutôt que de créer un grand barrage écrêteur de crues, il serait certainement préférable de réaliser plusieurs petites retenues qui rempliraient cette fonction, car les sites naturels le permettent. Cette solution, en outre, apporterait un soutien à l'étiage en régulant le cours de l'eau.

Enfin, monsieur le ministre, comme vous le savez, l'ensemble géographique concerné par le projet du barrage « La Borie » fait partie intégrante du territoire de la réserve de la biosphère des Cévennes.

Il est incompatible avec les principes fondamentaux qui régissent les zones classées dans le réseau international de ces réserves.

Vous parliez tout à l'heure de protection de la nature. Il faut savoir que, si ce barrage se réalisait, ce sont huit kilomètres d'une des plus belles vallées des Cévennes qui disparaîtraient.

Compte tenu de tous ces éléments, je vous demande donc de prendre toutes les dispositions, notamment en demandant aux préfets des départements concernés de retirer leurs arrêtés d'utilité publique et en procédant à une nouvelle étude d'impact, afin que ce projet soit annulé et remplacé au profit d'autres solutions plus conformes à l'idée contemporaine que l'on se fait d'une maîtrise concomitante de l'environnement et du développement.

Je vous en remercie. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Monsieur le député, vous m'interrogez sur le barrage de « La Borie ». En effet, un certain nombre d'éléments nouveaux sont intervenus depuis la décision du conseil général. Je me suis récemment rendu dans le Gard et j'ai rencontré des délégations des différents acteurs locaux. J'ai proposé au président du conseil général de rencontrer une délégation d'élus et des représentants des organisations professionnelles agricoles pour que l'on puisse régler très rapidement cette affaire. J'ai bon espoir d'y parvenir. En effet, beaucoup d'éléments nouveaux sont intervenus, je le répète, des solutions de toutes sortes apparaissent et je voudrais les examiner au fond.

J'en profite pour dire que nous avons plusieurs problèmes de barrage, d'aménagements d'eau. Je sais à quel point les passions peuvent s'exacerber sur ces questions. Je suis très attentif à les examiner à fond. Je reconnais que ce n'est pas toujours facile. Le point de vue du ministère de l'environnement n'est pas toujours hostile aux barrages - il en est qui sont nécessaires. Nous avons sans doute besoin d'élaborer et de faire connaître très rapidement une nouvelle doctrine claire et nette, de manière que chacun sache à quoi s'en tenir. C'est vrai que les points de vue ont changé. Je suis très attentif, je le répète à nouveau, à ce que tout cela se passe dans la concertation. Je suis quelquefois amené à donner mon point de vue. Je l'ai donné sur « La Borie ». Je l'ai donné sur d'autres projets de barrage. Bien entendu, ce n'est qu'un point de vue, certes, mais il a tout de même quelque importance... Bref, soyez rassurés : je mènerai toujours la concertation sur ces affaires !

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Micaux.

**M. Pierre Micaux.** Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, permettez-moi de prolonger la question de notre collègue Jean-Paul Fuchs qui traitait des parcs naturels régionaux.

M. le ministre, lorsque je divise le crédit prévu dans votre projet de budget à destination des parcs naturels régionaux : 15 millions pour vingt-sept parcs - ajoutons-y une douzaine de parcs qui sont à l'étude et qui auront leur coût -, j'arrive à ce résultat que chaque parc reçoit, en moyenne, moins de 600 000 francs.

Si je me réfère au parc que je préside, celui de la forêt d'Orient, cela correspond à moins de 10 p. 100 de son budget ! C'est dire l'importance que nous attachons à un accroissement des crédits que vous avez prévu d'affecter à ces parcs.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, si vous prévoyez de puiser dans la réserve parlementaire pour nous donner satisfaction sur ce point. Ma question vaut également pour les conservatoires du patrimoine naturel, et j'attends la même réponse. Merci, monsieur le ministre ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Je sais le soin que prend le président Micaux de son parc régional de la forêt d'Orient. Je l'ai vu récemment et j'ai veillé à dissiper les impressions laissées, si je puis dire, par des « canards », journalistiques. *(Sourires.)*

L'essentiel des fonds est évidemment contractualisé dans les contrats de plan Etat-régions, mais j'ai tenu à ce que des engagements supplémentaires figurent déjà dans le projet de budget. Si le Parlement souhaite abonder cette ligne, je serai

très ouvert à cette suggestion. Mais, d'ores et déjà, ainsi que je l'ai dit au président Fuchs, c'est un point important de la politique de l'environnement.

Cela étant, il arrivera un moment où nous serons tous amenés à nous interroger sur l'extension des parcs naturels régionaux. Il faudra que nous nous mettions d'accord pour considérer qu'une partie de la gestion de l'espace rural relève aussi de l'environnement. C'est une décision politique. Nous n'avons pas à faire semblant de l'éviter en accroissant le nombre des parcs nationaux régionaux. Un jour, nous devrons nous dire : « Attention, nous avons déjà tant de p. cent de l'espace sous forme de parcs naturels régionaux. Jusqu'où allons-nous ? » Et si nous voulons changer d'échelle, nous aurons à prendre des décisions importantes. Je tenais à le souligner devant la représentation nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Approbations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Philibert.

**M. Jean-Pierre Philibert.** Monsieur le ministre, je vais à mon tour vous poser une question sur les barrages mais, comme elle sera très précise, vous me permettrez de solliciter une réponse un peu moins générale que celle que vous avez faite à M. Bousquet sur le même sujet.

A l'époque, j'ai été de ceux qui ont soutenu la décision courageuse que vous aviez prise en suspendant la réalisation du barrage de Serre-de-la-Fare, qui aurait dénaturé toute la haute vallée de la Loire sur près de quatorze kilomètres, détruisant un patrimoine historique, culturel et naturel d'une valeur inestimable. Je m'interroge d'autant plus aujourd'hui sur votre silence, qui laisse place aux rumeurs les plus contradictoires quant au devenir de ce projet.

Où en sont les études techniques alternatives que vous avez sollicitées, à savoir la réalisation possible d'un endiguement ou d'un barrage sec ?

Conformément à une demande qui vous a été adressée à maintes reprises, et en particulier par le comité Loire vivante, ces études prennent-elles en compte une réflexion globale sur la sécurité collective en amont ?

Enfin, avez-vous tranché ce qui est en fait le vrai débat, celui qui oppose, d'une part, la préservation d'un milieu naturel exceptionnel avec la création de réserves naturelles dans le Haut-Allier et la Haute-Loire, que vous avez annoncée mais dont vous ne parlez plus, et, d'autre part, la défense d'intérêts touristiques, qui restent d'ailleurs à prouver, liés à la présence du barrage et qui l'empêcheraient sur la nécessité de préserver et les biens et les personnes ?

Il s'agit là d'un dossier sensible, d'un dossier symbole sur lequel nous jugerons non seulement votre volonté, mais aussi votre capacité de servir l'environnement. Aussi n'est-ce pas sans inquiétude que je vous ai entendu répondre à l'un de mes collègues : « Je suis quelqu'un qui veut faire plaisir à tout le monde. » Lorsqu'il s'agit de faire des choix, c'est Fénelon qui le disait, « il n'y a pas de pire ennemi du genre humain que l'ami de tout le monde ».

**M. Pierre Goldberg.** Et les morts de Brives-Charensac ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Je suis heureux, monsieur le député, que vous me reprochiez de ne point parler quand tant de vos collègues me font le reproche de parler trop. J'ai déjà dit ce que je pensais personnellement du barrage de La Borie et du projet de Chambonchard, en proposant des éléments nouveaux. Je suis très attentif à toute la problématique des barrages. Il se trouve, en effet, que le ministre de l'environnement est aussi ministre de la prévention des risques naturels majeurs, et c'est une responsabilité que je ne prends pas à la légère. J'en tiendrai compte pour l'examen de cas comme ceux de Montlauron ou de Brives-Charensac.

Les études seront communiquées au public. Elles feront même l'objet de consultations auxquelles j'apporterai un soin extrême, car nous avons beaucoup de mal à les organiser et la population nous reproche souvent de ne pas l'associer à des choix qui, pourtant, l'affectent.

J'ai reçu, par exemple, une étude sur la sécurité collective. A la suite de l'inondation de Brives-Charensac, le dispositif de prévention a été amélioré considérablement avec la conception d'un système appelé « Cristal », permettant l'an-

nonce automatique des crues, grâce, en particulier, à un réseau de pluviomètres. Mais ce système n'a pu être testé en vraie grandeur pour une raison très simple : c'est que les élus locaux ont la responsabilité finale de donner l'ordre d'évacuation à la population. Or, à la suite du drame de Brives-Charensac, il est certain que la tendance des élus est de donner la préférence à un barrage. Je m'efforcerais néanmoins, avant les consultations, d'effectuer une simulation de ce procédé d'alerte pour voir s'il est performant.

Dans chaque cas, nous organiserons une consultation et toutes les études seront communiquées. Il n'y aura de ma part aucun atermoiement. Je dirai précisément ce que je pense.

En ce qui concerne les réserves naturelles, nous avons engagé une discussion contractuelle avec l'E.P.A.L.A., auquel j'avais proposé une charte et de nombreux projets. L'E.P.A.L.A., on le comprend bien, a préféré attendre les décisions concernant les différents ouvrages avant de mettre en œuvre le volet de protection de la nature. Voilà où nous en sommes. Je ne rejette la faute sur personne. Nous en reparlerons le moment venu. Croyez bien que je n'oublie pas les mesures de protection de la nature.

**M. le président.** La parole est à M. Rudy Salles.

**M. Rudy Salles.** Monsieur le ministre, j'aurais pu et j'aurais dû poser ma question à M. le ministre de l'intérieur en novembre prochain. Mais je m'adresse volontairement à vous, car je pense que, dans le domaine de la protection de la forêt méditerranéenne et de la lutte contre les incendies, votre ministère devrait disposer de moyens vous permettant de maîtriser ce problème qui, à l'heure actuelle, vous échappe totalement.

Il y a quelques semaines, j'ai adressé un courrier à M. le Premier ministre pour lui proposer de réorganiser les corps de sapeurs-pompiers et de les séparer en deux services distincts : les forces urbaines et les forces rurales.

Les premières resteraient affectées à la lutte en milieu urbain et seraient placées sous les ordres de la sécurité civile.

Les secondes, dont une partie des effectifs pourrait être recrutée sur les cadres militaires exerçant en Allemagne, seraient affectées aux zones rurales et forestières. Cette armée du feu aurait un commandement régional et non national et disposerait de ses propres moyens matériels et humains. Elle pourrait être basée dans un certain nombre de casernes situées dans les zones à haut risque et, surtout, elle serait placée sous l'autorité directe du ministère de l'environnement.

Ainsi, votre ministère ne serait pas chargé uniquement du reboisement, mais également de la prévention, du débroussaillage et de la lutte anti-incendie avec des personnels spécialisés dans cette tâche.

Pour cela, il faudrait bien entendu consentir à votre ministère des transferts de compétences et de crédits de la part des ministères de l'intérieur et de la défense.

La flore et la faune méditerranéennes sont gravement menacées. Je m'étonne que le Gouvernement n'ait pas pensé à vous associer à ce combat pour l'écologie et pour l'environnement. Je m'étonne aussi que vous n'avez jamais manifesté le souhait d'obtenir des compétences dans ce domaine. Les méditerranéens sont choqués de cet état de fait.

J'aimerais connaître votre avis sur cette proposition qui, si elle voyait le jour, permettrait enfin de doter notre pays des moyens nécessaires à la protection de la forêt méditerranéenne. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Monsieur Salles, je vois avec plaisir que vous souhaitez un nouveau transfert, alors que certains de vos collègues se sont opposés à cette pratique qui ne serait qu'astuce d'écriture.

**M. Jean-Marie Demange.** Nous n'avons pas dit cela !

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Oh ! c'était juste pour s'amuser un peu !

**M. Alain Bonnet.** Ils ne comprennent même pas l'humour !

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** S'agissant de la lutte contre les incendies de forêt, j'ai ressenti personnellement comme un échec le fait de n'être pas intervenu davantage dans une affaire qui, en termes administratifs, est en effet du ressort du ministère de l'intérieur et, en ce qui concerne la prévention, plutôt du ressort de l'administration de l'espace rural et de la forêt.

Je pense que nous aurons du mal à parvenir à de bons résultats pour la prévention et le débroussaillage, si nous ne mettons pas en place un organisme que j'imagine, sous réserve d'études ultérieures, inspiré du mécanisme de l'agence de bassin. En effet, ce qui me paraît le plus important, c'est la mobilisation de tous les partenaires : élus, propriétaires et associations, sans oublier, bien entendu, les pouvoirs publics. En matière de pollution de l'eau, c'est grâce aux comités de bassin que nous avons réussi à mettre tout le monde à peu près d'accord. Le mécanisme me semble donc bien adapté et j'ai déjà envoyé un mot à mes collègues chargés de cette affaire afin qu'ils s'en inspirent pour le débroussaillage. La ligne budgétaire « Conservatoire du littoral » qui a été créée il y a quelques années devrait ainsi donner naissance à un organisme chargé d'aider l'ensemble des partenaires à organiser la prévention dans la forêt méditerranéenne.

Voilà mes intentions. Pour le reste, vous pourrez poser à nouveau votre question à mes collègues qui sont plus spécifiquement en charge du dossier. Mais je n'abandonne pas les choses que je commence, monsieur le député.

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Charles Paccou.

**M. Charles Paccou.** Monsieur le ministre, la région dunkerquoise a beaucoup souffert des effets de la crise économique, qui l'a touchée de plein fouet. Aussi la création de zones d'entreprises par le Gouvernement de Jacques Chirac en 1987 a-t-elle été accueillie comme une bouffée d'oxygène indispensable au redémarrage de l'économie. Force est de constater que, depuis quelques années, grâce aux efforts des uns et des autres, un renouveau se fait jour et que des projets de nouvelles implantations industrielles sont régulièrement présentés.

Si la défense de l'emploi demeure la préoccupation principale de la population, celle-ci considère également la protection de l'environnement comme une priorité absolue. La région dunkerquoise et la Flandre intérieure bénéficient d'un environnement de haute qualité et d'un cadre de vie agréable qui constituent une richesse et un atout non négligeables. La population, notamment les jeunes, souhaite - et c'est légitime - la création d'emplois mais pas à n'importe quel prix.

Nous assistons actuellement à une prise de conscience de la nécessité de défendre l'environnement. Elle s'est manifestée par la création d'un secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et d'un centre de recherche contre les nuisances industrielles. Les promoteurs et les responsables de ces organismes sont compétents et leur bonne volonté est reconnue de tous.

Cependant - même s'il ne faut naturellement pas dramatiser la situation - les risques d'un nouveau développement des nuisances industrielles sont réels. En outre, le projet d'implantation sur le littoral dunkerquois de Dupont de Nemours, géant de la chimie, provoqué de nouvelles inquiétudes.

Monsieur le ministre, il ne saurait être question, pour les élus et les responsables économiques, syndicaux et autres, de refuser les implantations industrielles. Néanmoins, il est de notre devoir de vous demander de prévoir dans votre budget les moyens nécessaires pour favoriser le redémarrage de l'emploi dans le Dunkerquois, tout en assurant la protection de la population.

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Monsieur le député, je ne suis pas certain qu'il y ait eu, dans votre intervention, une question bien précise, mais je la mettrai à profit pour évoquer encore une fois un transfert dont la légitimité a été contestée, celui des établissements classés et des emplois correspondants.

C'est pour moi une mesure très importante car, s'il est vrai qu'il s'agit d'un redéploiement au regard du ministère de l'industrie, en ce qui concerne la protection de l'environnement, il s'agit bel et bien d'emplois nouveaux.

Les inspecteurs des établissements classés interviennent au premier chef dans la protection de la population contre les risques industriels. L'excellence de ce service n'est plus à démontrer. A Dunkerque, avec la création récente d'un secrétariat permanent contre la pollution industrielle, je cherche, comme à Marseille et dans la Basse-Seine, à trouver une structure de concertation avec les industriels, les élus et la population, de manière à assurer une vigilance constante dans la lutte contre la pollution industrielle. Bien entendu, cette action doit être soutenue et garantie par une autorité sans faille de l'Etat en matière de police.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Inchauspé.

**M. Michel Inchauspé.** Monsieur le ministre délégué, je vais profiter de l'absence de mes collègues pour vous interroger sur les Pyrénées.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Voilà l'ours ! (Sourires.)

**M. Michel Inchauspé.** Les Pyrénées sont sans doute les montagnes les plus belles de France puisque ce sont les seules qui sollicitent votre ministère d'une façon aussi contrastée, et parfois même un peu violente.

J'ai deux questions à vous poser.

Premièrement, où en est le projet de déclassement d'une partie du parc des Pyrénées dans la région du Somport, étant entendu que la superficie du parc serait maintenue par le classement de surfaces équivalentes ?

Deuxièmement, nous attendons depuis trois ans une décision sur la centrale de la Soule. La population de cette région subordonne son acceptation du gazoduc France - Espagne à l'installation de cette centrale, qui supposera également la réalisation de conduites, mais de bien moindre importance. Elle ne comprend pas très bien, en effet, pourquoi on ferait deux poids, deux mesures.

Pour finir, j'exprimerai un souhait concernant la protection des espèces animales, et en particulier de l'ours. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Existe-t-il encore dans les Pyrénées ? On n'en voit plus depuis dix ans, mais on en trouve des traces. Il faut donc essayer, ensemble, de le protéger. Vous avez souligné toute l'importance du partenariat entre les populations, les élus et vous-même. Or, sur cette question, il semble brisé.

Je suis en même temps le député de l'ours, celui du tunnel du Somport et celui du gazoduc. (Sourires.)

**M. Alain Néri.** Vous en avez de la chance !

**M. Michel Inchauspé.** Mes frères épaules étant sur le point de céder sous le poids de toutes ces responsabilités, j'aimerais que l'administration parisienne nous apporte son aide ! Un nouveau préfet nous arrive des Vosges. Il va trouver bien du changement, le pauvre, car, chez nous, la situation n'a rien d'une image... d'Epinal ! (Sourires.) Les problèmes à résoudre en ce qui concerne nos réserves naturelles sont concrets et ardues. Vous serait-il donc possible, monsieur le ministre, de reprendre le dialogue avec les populations de la vallée d'Aspe, de la vallée de l'Ossau et du Bareltous. Dans un premier temps, vous pourriez faire un geste : rapporter l'arrêté qui a été pris de façon unilatérale par vos services.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Monsieur le député, les parcs nationaux ont été créés il y a longtemps, certains avant même que le ministère de l'environnement n'existât. Mais rien, dans cette législation, ne prévoit que l'on puisse, vingt ans après, réviser leur périmètre, en fonction de l'intérêt écologique des sites. Je suis donc embarrassé. Les premiers parcs nationaux ont été délimités autour des sommets - là où cela dérangeait le moins de monde à l'époque, puisque les sports d'hiver étaient moins développés - et nous avons laissé sans protection les zones de bois où il y a pourtant plus de vie et dont l'intérêt écologique est donc plus grand.

Voilà la situation. Si je touche à ces limites, même à superficie constante, on va immédiatement me reprocher de porter atteinte à ce patrimoine sacré que représentent les parcs nationaux.

Je perçois néanmoins le besoin d'une révision périodique. Nous pourrions réfléchir à une disposition qui nous permettrait solennellement, tous les vingt ans, par exemple, et pendant un bref délai, d'ouvrir la discussion sur les limites. Mais, pour l'instant, nous n'avons pas avancé sur ce point. J'ai simplement repris la position de M. Carignon et de Mme Bouchardeau : l'administration reste ouverte à la discussion, pourvu que la protection de la nature y gagne.

En ce qui concerne les ours, l'arrêté n'a pas été pris de façon unilatérale. Il a été précédé, au contraire, de longues, très longues discussions avec les habitants des deux vallées d'Aspe et d'Ossau, qui le reconnaissent eux-mêmes. J'aurais été enchanté de laisser les habitants décider seuls, et cela s'est presque fait. Des propositions remarquables m'ont été présentées. Nous butons sur une seule difficulté, la gestion du territoire de chasse commune par commune. Aurions-nous eu l'intercommunalité, qui relève d'une décision purment volontaire, que tout était réglé.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Quoi qu'il en soit, ma porte est toujours ouverte et je garde toute mon estime à mes interlocuteurs.

Je suis également très attentif à l'affaire du gazoduc et à d'autres projets de franchissement des Pyrénées ou des Alpes d'ailleurs. J'ai demandé au Premier ministre, qui en est convenu, de faire en sorte que différentes administrations françaises et espagnoles se regroupent pour examiner tous les projets de franchissement quels qu'ils soient - énergie, route, chemin de fer, etc. - de manière à tout concentrer. Il serait trop bête de faire passer un gazoduc dans une vallée, une autoroute dans une autre, un tunnel dans une troisième. Il vaut mieux essayer de porter le moins d'atteintes possibles à l'environnement.

La création de cette instance est décidée et nous allons la réunir prochainement.

Je conçois les problèmes de la commune dont vous nous avez parlé, monsieur le député, au regard du projet électrique. Cela tient tout simplement au fait que ce ne sont pas les mêmes administrations qui instruisent les dossiers.

Cela dit, je ne voudrais pas que les Pyrénéens aient l'impression que tous leurs ennuis viennent du ministère de l'environnement. Par conséquent, je suis très ouvert à la discussion.

Néanmoins, je suis chargé par la collectivité nationale et même en application de traités internationaux, de prendre des dispositions rigoureuses concernant la protection de la nature et les espèces en danger. En l'occurrence, nous avons non loin un volatile à protéger et vous conviendrez, monsieur le député, que je suis également obligé de faire le travail pour lequel, en principe, je suis à cette place. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Luc Reitzer.

**M. Jean-Luc Reitzer.** Monsieur le ministre, le 21 décembre 1987, Electricité de France a signé une convention avec une société suisse, la société ATEL. Cette convention prévoit l'interconnexion du réseau électrique français avec la Suisse par la réalisation d'une ligne aérienne à très haute tension de 400 000 volts entre les postes de Sierentz, dans le département du Haut-Rhin, et Frolooo en Suisse. La mise en service de cette ligne est prévue pour octobre 1993. Elle traversera le territoire français sur une longueur de 24 kilomètres.

L'existence de cette convention entre Electricité de France et la société suisse ATEL n'a été connue officiellement en Alsace qu'un an après sa signature.

Face à la mobilisation des élus - le conseil général du Haut-Rhin et quelque 150 conseils municipaux ont marqué leur opposition -, face à la mobilisation de la population - plusieurs milliers de signatures d'opposants ont été recueillies -, Electricité de France s'était engagée à n'entreprendre aucune démarche administrative avant d'avoir étudié des solutions alternatives et avant d'en avoir fait part aux élus et aux associations concernés. Cet engagement avait été

pris officiellement par Electricité de France lors de plusieurs tables rondes organisées à la préfecture du Haut-Rhin par le conseil général et par le préfet du département.

Or, le 18 août dernier, subitement, la presse régionale a fait état d'une décision d'Electricité de France datant du 10 juillet et prévoyant de construire cette ligne aérienne.

Ce document, dont j'ai pu me procurer une copie, comporte les intitulés suivants : Electricité de France, le directeur de la production et du transport, décision renforcement du réseau, interconnexion France-Suisse : ligne Sierentz-Frolooo. Son texte débute ainsi :

« Compte tenu des perspectives d'échanges d'énergie électrique entre E.D.F... et le bloc Suisse-Italie, il est décidé de réaliser les travaux suivants :

« - Construction d'une ligne de 400 000 volts Sierentz-Frolooo... »

On peut encore y lire : « L'échéance de mise en service est octobre 1993... montant global... de 50 millions de francs... »

Voilà la décision prise par E.D.F.

**M. Alain Néri.** La question ?

**M. Ambroise Guellac.** Le sujet vous gêne !

**M. Jean-Luc Reitzer.** Elle vient !

**M. Alain Bonnet.** Il serait temps !

**M. Jean-Luc Reitzer.** Connaissant l'intérêt que vous portez à un autre dossier alsacien, celui de la forêt rhénane, je m'étais permis, le 21 août dernier, de vous rendre attentif à la question de cette ligne. Aujourd'hui, 24 octobre, j'attends toujours un quelconque accusé de réception et une quelconque réponse.

Monsieur le ministre, vous devez savoir que le Sud de l'Alsace ne veut pas qu'on substitue aux forêts d'arbres des forêts de pylônes. C'est pourquoi nous attendons de connaître votre position sur ce dossier qui crée un légitime émoi dans le Sud du département, tout particulièrement dans la région que je représente, le Sundgau.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Monsieur le député, l'instruction des projets de lignes électriques relève, en effet, de la compétence du ministre de l'industrie. Je suis toutefois en mesure de vous répondre.

D'après les informations dont je dispose, Electricité de France s'est engagée à n'entreprendre aucune démarche administrative avant d'étudier toutes les solutions en matière de tracé. Telle est, si j'ai bien compris, la décision de principe.

**M. Jean-Luc Reitzer.** Mais depuis il y a eu la décision que j'ai citée !

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Attendez, je vais vous répondre.

D'après mes informations, cette ligne fait partie d'un plan d'équipement à l'horizon 1993, et l'instruction administrative, par mon collègue de l'industrie, n'est pas commencée. Au titre de l'environnement, je serai évidemment attentif à cette instruction administrative et aux différents tracés possibles.

En la matière nous devons également prendre en considération l'évolution des politiques comparées de l'énergie des différents pays européens. Je suis - je pèse mes mots - surpris, inquiet, mécontent, de voir que certains pays voisins de la France font grand cas de leur engagement contre l'industrie nucléaire, ce que je peux comprendre à titre personnel, mais achètent néanmoins de l'électricité à la France.

**M. René Couanau.** Très juste !

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** S'il est normal qu'il y ait des interconnexions pour des raisons de solidarité et que l'on tienne compte des aspects européens d'une politique de l'énergie, il ne faudrait pas que Electricité de France s'oriente vers l'idée que nous pourrions, progressivement, produire l'énergie électrique de nos voisins. Certes, ce point de vue est partagé par nos collègues de l'industrie et, pour l'instant, Electricité de France a été très nette sur ce sujet, mais nous devons demeurer attentifs.

En tout cas, chaque fois que se pose un problème de tracé, nous sommes avertis. La question n'est jamais facile, les arbitrages sont ardues, cela coûte de l'argent, mais je vous assure, monsieur le député, qu'en l'occurrence je serai particulièrement vigilant. J'ai, en effet, beaucoup d'attaches avec l'Alsace, notamment en raison de la forêt rhénane. Je mettrai donc un point d'honneur à jouer mon rôle.

**M. Jean-Luc Reitzer.** Je vous remercie !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Demange, pour une courte question.

**M. Jean-Marie Demange.** Monsieur le ministre, j'ai écouté attentivement les réponses que vous avez bien voulu apporter à notre assemblée. Permettez-moi cependant de m'étonner de votre réticence à y répondre à mon interrogation relative à l'affectation des fonds collectés par un établissement public au titre des catastrophes naturelles, conformément à la loi de 1983.

Ces fonds évalués approximativement à 6 milliards en 1987, et qui s'élèvent actuellement à un niveau se situant entre 8 et 10 milliards de francs, profitent à de grands groupes d'assurances. Ne serait-il pas opportun que les produits financiers de ces fonds soient affectés à des dépenses engagées dans le cadre de la politique de l'environnement ? Par ailleurs - et j'insiste à nouveau sur ce sujet - ne pensez-vous pas qu'il conviendrait d'étendre le champ d'application de la loi d'assurances de 1983 aux risques industriels ?

Enfin, je vous indique que doit être créé, dans le secteur de Thionville, en matière de biologie appliquée, un I.U.T. « génie de l'environnement ». Je serais très heureux, monsieur le ministre, que vous appuyiez ce dossier.

**M. le président.** Je vous remercie de votre concision.

La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** J'ai été tellement en désaccord avec toute l'intervention de M. Demange tout à l'heure que je suis heureux de pouvoir lui faire part de mon assentiment sur ce point précis.

**M. Jean-Marie Demange.** Merci !

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** En effet, il me paraît utile d'utiliser les fonds en question pour la protection de l'environnement et la prévention des risques. Je m'en suis déjà ouvert à M. Bérégovoy qui n'y est pas hostile. Vous constatez donc que les choses avancent, même si l'on n'en parle pas toujours. J'espère pouvoir revenir prochainement devant vous avec des informations encore plus intéressantes.

Pour ce qui concerne l'I.U.T., vous me prenez un peu au dépourvu, monsieur le député. Nous allons bientôt avoir une communication avec M. Curien sur la recherche dans le domaine de l'environnement et de la formation. Autant je suis favorable à consentir des efforts en faveur des professions de l'environnement - cela figure dans le Plan - autant je veille à ce qu'il y ait la masse critique nécessaire. Vous comprendrez donc que je ne m'engage pas sur la deuxième partie de votre question.

**M. Jean-Marie Demange.** Cette création a été proposée par plusieurs collectivités !

**M. le président.** Nous allons terminer cette matinée par un quart d'heure de questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Michel Fromet.

**M. Michel Fromet.** Monsieur le ministre, le groupe auquel j'appartiens se félicite de l'effort significatif que marque le budget en faveur des outils nationaux de votre politique que sont les réserves, les parcs nationaux, l'institut de l'eau et l'institut de l'environnement. Cependant, une politique de défense de notre environnement plus décentralisée et plus diffuse passe également par un soutien plus affirmé aux conservatoires régionaux et départementaux des sites.

Complémentaires des outils nationaux, ces organismes réunissent tous les acteurs locaux de l'environnement dans une large démarche partenariale. Leur gestion est souvent assurée par des bénévoles, au plus près des réalités locales. Leur originalité est qu'ils sont situés à l'interface entre agriculture et environnement, entre tourisme et environnement. Demain, ces conservatoires départementaux et régionaux, dont il faut encourager la vitalité et développer les moyens d'intervention,

seront appelés à devenir des partenaires privilégiés des villes nombreuses à mettre en place des plans de sauvegarde de l'environnement.

Votre budget a bien prévu un million de plus pour ces conservatoires. Cela est important mais, à notre avis, insuffisant. Ne serait-il pas nécessaire de dégager, lors des ultimes arbitrages ou sur la réserve parlementaire, des crédits supplémentaires afin de donner à ces outils décentralisés les moyens locaux de la grande ambition nationale que vous incarnez ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Je partage tout à fait l'appréciation positive que M. Fromet vient de porter sur les conservatoires des sites. Je n'ai pas cherché en les finançant à les étatiser, en quelque sorte, car j'ai eu le sentiment qu'ils témoignaient de l'engagement des différentes collectivités, y compris des collectivités locales, en faveur de la protection de l'environnement. Nous devons rester dans ce schéma général.

En revanche, il m'a semblé tout à fait utile, en accord d'ailleurs avec les responsables des différents conservatoires et ceux de l'association qui les fédèrent, d'aider à une meilleure structuration et à une plus grande rigueur. J'ai donc affecté quelque 0,6 million de francs au démarrage de la fédération nationale des conservatoires.

Ainsi que je l'ai indiqué en présentant ce projet de budget, je souhaite appuyer sur ces conservatoires, en 1991, une partie des actions contractuelles que l'on envisage. Un million de francs des mesures nouvelles proposées sera utilisé à cet effet. Cet accroissement de l'effort est déjà conséquent, mais je n'exclus pas que le dialogue avec vous me permette de l'accroître encore.

Je pense que nous devons rester dans notre partage partenarial des tâches et je tiens, profitant de votre question, monsieur Fromet, à féliciter tous les animateurs de ces conservatoires pour l'excellence de leur travail.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Guyard.

**M. Jacques Guyard.** La question des déchets nucléaires a fait, ces derniers temps, l'objet de campagnes locales particulièrement intenses et mon département, l'Essonne, a été tout spécialement concerné. Echo en a été fait à cette tribune. Les études scientifiques menées jusqu'à présent ont relevé que les problèmes étaient soit bien cernés, soit inexistantes. Vous avez d'ailleurs tout récemment visité la décharge d'Itteville, qui est un bel exemple.

Cette recrudescence des campagnes montre la nécessité d'instances d'évaluation scientifique indépendantes des producteurs de déchets. L'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques constitue depuis quelques années un bon exemple. Vous avez présenté d'autres propositions qu'il faut pousser, mais les collectivités territoriales, elles aussi, doivent disposer de moyens d'expertise et de conseil incontestés et de techniciens compétents. Actuellement, les deux leur font défaut.

L'IRCHA, que le groupe parlementaire socialiste s'honore d'avoir sauvé ces dernières années, est maintenant intégré à l'INEIRIS. Il offre les services d'une équipe compétente qu'il faut conforter et garder en liaison avec la recherche. Tel est l'un des buts de la nouvelle université d'Evry qui se dote d'un département environnement et qui, en liaison avec les laboratoires de l'École des mines, compte s'associer avec l'INEIRIS et des universités américaines et canadiennes, spécialisées dans l'environnement, pour former les cadres dont notre industrie et nos collectivités ont besoin.

Pour conforter ce rôle d'expertise de l'IRCHA, nous souhaitons, en liaison avec votre administration, mettre ce département innovant en place. Cela me conduit à déborder de l'exemple local pour insister sur la nécessité d'améliorer les moyens de l'Institut français de l'environnement qui a quelque peu souffert des derniers arbitrages budgétaires. J'aimerais que nous trouvions les moyens d'en faire le vrai pivot et l'initiateur des recherches et des références dont, à tous les niveaux, la protection de l'environnement a besoin dans notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Monsieur le député, je vous remercie de cette ques-

tion. En effet, elle rejoint tout à fait la préoccupation que j'ai exprimée au début de mon propos sur le nécessaire renforcement des moyens d'expertise, de connaissance et de recherche affectés à la politique de l'environnement.

A la suite de la demande du Parlement l'an dernier, des crédits spécifiques ont été accordés à l'IRCHA pour ses activités liées à l'environnement, et je me suis fait un point d'honneur à les utiliser. Je connais l'excellence des travaux de cet institut en ce qui concerne notamment l'écotoxicité et, par conséquent, il est essentiel que ses équipes compétentes en matière d'environnement soient intégrées dans l'INEIRIS. D'ailleurs, un effort budgétaire particulier sera consenti pour faciliter cette intégration des agents de l'IRCHA dans cette nouvelle entité qui jouera un rôle déterminant, même en politique industrielle.

Quant à l'institut français de l'environnement, je pense que nous pouvons fournir un effort supplémentaire en sa faveur. Nous devons de toute manière l'accomplir dans les années à venir pour assurer son décollage, en veillant à une montée en puissance régulière. Je veux d'ailleurs bien admettre que l'effort n'est peut-être pas suffisant en la matière.

En tout cas, je me réjouis déjà de la décision de créer l'institut français de l'environnement. Cette création n'était pas acquise, car de nombreux instituts existant dans les domaines de la recherche et de l'administration en matière d'environnement, mais dont la tâche est de modifier l'environnement plutôt que de le protéger, nous ont interrogés sur l'utilité de créer un institut nouveau. Il a donc fallu d'abord faire entendre, si j'ose dire, le principe de cette création. L'affaire est maintenant sur ses rails.

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. Daniel Chevallier.

**M. Daniel Chevallier.** Monsieur le ministre, je souhaite appeler votre attention sur un problème d'environnement un peu particulier, qui risque de prendre une importance accrue dans les jours, dans les semaines, dans les mois à venir. Je veux parler de la dissémination dans la nature d'organismes génétiquement modifiés.

Si cette question est encore loin de concerner les animaux, il est tout à fait d'actualité pour les végétaux. Des expériences sont en effet déjà menées en plein champ, comme j'ai pu le constater dans le cadre de la préparation d'un rapport sur les biotechnologies élaboré au titre de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Ces expériences sont autorisées sous le contrôle de la commission de génie biomoléculaire qui accomplit un travail très sérieux en la matière, mais la phase ultérieure consiste à dépasser le stade de la parcelle expérimentale et de passer en milieu plus largement ouvert.

Je pense qu'il serait nécessaire de mieux cerner, de mieux connaître les conséquences de l'introduction d'organismes génétiquement modifiés sur l'écosystème global. Cette modélisation et ces études d'impact qui, à mon avis, sont très difficiles, devraient permettre d'étudier le maximum de situations accidentelles et de pouvoir y remédier.

Ne serait-il donc pas possible d'envisager, compte tenu de l'importance et du développement du génie génétique et de son application dans l'agriculture et l'agroalimentaire de demain, de lancer un programme de recherche sur cet aspect, afin que l'on ait une transparence totale en ce domaine et que l'on ne fasse pas, avec les biotechnologies aujourd'hui, les mêmes erreurs d'information que celles qui ont été faites avec le nucléaire hier ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Monsieur le député, votre question est l'une des plus importantes de notre temps.

Depuis 1985, les installations en cause ressortissent à la législation des installations classées. Il existe également un cadre réglementaire et un inspectorat, avec une difficulté pour séparer ce qui est du domaine de la recherche et ce qui relève, si j'ose dire, de la production industrielle, car cette classification réglementaire ne correspond pas toujours à la réalité sur le terrain.

Durant la présidence française de la Communauté européenne, ont été adoptées deux directives très importantes qui réglementent à la fois les ateliers de biotechnologie et la mise

sur le marché de produits modifiés génétiquement. Il s'agit d'une décision essentielle, car cette procédure vaut désormais pour l'ensemble des douze pays de la Communauté européenne alors que l'on commençait à tirer à hue et à dia selon les pays, avec des risques de délocalisation de l'industrie.

J'ai eu l'occasion de parler, devant l'office des choix parlementaires, des difficultés de réglementer ce domaine, en raison, notamment, du fait que nous n'avions pas d'outil intellectuel pour modéliser les écosystèmes et connaître les conséquences de l'introduction d'un organisme modifié génétiquement.

Voilà où nous en sommes. Un programme de recherche sera lancé en 1991. De toute manière, nous avons déjà une réglementation importante. Un projet de loi sur la dissémination devra bientôt être discuté au Parlement.

C'est lié d'ailleurs à d'autres questions plus générales. Comme pour le nucléaire, cela entraîne une large discussion politique. Des comités s'en occupent, si j'ose dire, mais il faut peut-être que la représentation nationale s'attache à aborder elle-même cette question très importante. Elle fait encore l'objet de controverses entre différents départements ministériels, les uns plus attachés à la protection, les autres à la production.

**M. le président.** La parole est à M. Alain Néri.

**M. Alain Néri.** Monsieur le ministre, la nécessité d'améliorer les conditions de traitement des déchets dans notre pays est une idée qui avance rapidement dans l'esprit des élus et de la population. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si plus de cent de nos collègues, de toutes sensibilités, se sont regroupés dans un groupe d'études que j'ai l'honneur de présider.

Un grand nombre de projets d'unités de traitement, en particulier d'ordures ménagères, sont en cours de réalisation et sont à même de compléter rapidement les structures existantes et d'améliorer ainsi considérablement la situation. On peut espérer que l'action conjuguée de l'Etat, des départements, des régions et des communes entraînera rapidement la disparition totale des décharges sauvages, véritables plaies pour l'environnement de notre pays.

Ces actions, monsieur le ministre, sont relativement coûteuses. Il serait donc indispensable de prévoir une aide substantielle de votre ministère. Que souhaitez-vous faire dans ce domaine ?

Cependant, le problème des ordures ménagères, problème important s'il en est, ne doit pas être l'arbre qui cache la forêt. Les déchets industriels sont un sujet qui va nous préoccuper de plus en plus car on ne peut pas parler de protection de la nature et de développement économique si l'on n'a pas le réflexe de dire que la création de décharges industrielles s'impose. Il convient de prendre en ce domaine toutes les précautions nécessaires pour préserver les populations environnantes. Il faudrait donc mettre en place rapidement un plan d'implantation de décharges industrielles. Une aide financière de l'Etat sera encore indispensable.

Enfin, je voudrais aborder un problème souvent oublié et pourtant important, celui des déchets hospitaliers. Il est totalement intolérable qu'ils continuent à être mêlés aux ordures ménagères. Il convient peut-être également de prévoir un plan d'implantation de structures de traitement de ces déchets.

Dans ces différents domaines qui concernent, monsieur le ministre, le traitement des déchets dans leur ensemble - déchets ménagers, déchets industriels, déchets hospitaliers - ne faudrait-il pas envisager une contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la protection des risques technologiques et naturels majeurs.** Monsieur le député, c'est une vaste question, celle des déchets. Je répondrai aussi rapidement que possible.

En ce qui concerne les ordures ménagères, je pense que nous devons aller vers le tri.

Lorsque nous avons transcrit la directive sur le commerce des déchets, un amendement d'origine parlementaire a demandé qu'il y ait des plans départementaux. Nous devons donc les mettre en œuvre. L'élimination des déchets relève en principe de la responsabilité des collectivités locales. Bien entendu, il faut les aider. Nous avons donc décidé de travailler à mettre en place des dispositifs financiers, para-

fiscaux. Nous sommes en train de « boucler » avec l'administration des finances - vous savez qu'avec elle, cela prend toujours un certain temps (*Sourires*) - un système de financement fondé sur une taxe touchant à la mise en décharge. Ensuite, si tout va bien, nous pourrions créer un fonds national pour aider les collectivités locales à réaliser ces plans départementaux.

Au fond, il s'agit de trier. Ensuite, vous pouvez choisir des traitements ultimes satisfaisants. Cela prendra du temps, ce sera difficile et il faudra envisager des formules d'ordre contractuel qui seront appuyées par l'agence pour l'environnement.

En ce qui concerne les déchets hospitaliers, il y a une petite difficulté car les soins à domicile augmentant, on en trouve dans les déchets ménagers. Il faut que nous soyons attentifs à ce problème. Nous avons demandé très récemment aux préfets, par circulaire conjointe des deux administrations de la santé et de l'environnement, qu'il soit réglé de manière très rigoureuse par l'administration de l'Etat. De manière générale, il faut brûler ces déchets, pour éviter des problèmes de contagion notamment.

Enfin, en ce qui concerne les déchets industriels, vous avez parfaitement raison. Il faudra de toute manière qu'à la fin, ce qui est minéral ou métallique soit posé quelque part. Jusqu'à présent, cela n'a pas été fait convenablement. Je souhaite que nous soyons plus rigoureux et que nous n'acceptons de mise en décharge que si c'est stable au plan chimique. Il s'agit donc de résidus de résidus, de déchets de déchets.

Par conséquent, avant de mettre les déchets dans des décharges, qui doivent être choisies avec beaucoup de rigueur, hors d'eau peut-être, il faut que nous ayons des dispositifs appropriés - élimination, traitement et conditionnement - pour que ce soit fait presque avec une faveur rose. Je pense que cela peut se faire dans le cadre du bassin ou, en tout cas, dans un cadre interrégional.

La contractualisation se fera, bien entendu, par l'intermédiaire de l'Agence pour l'environnement. Les dispositifs d'incitation financière et de conseil technique passeront également par elle. L'A.N.R.E.D. joue déjà un certain rôle.

**M. le président.** La parole est à M. Guy Lengagne.

**M. Guy Lengagne.** Monsieur le ministre, l'an dernier, lors du débat budgétaire, l'Assemblée avait demandé une augmentation substantielle des crédits affectés au Conservatoire national du littoral et des rivages lacustres. Cette augmentation avait été en partie refusée et seule la réserve parlementaire avait permis d'arrêter une baisse engagée depuis plusieurs années.

Or s'il est un domaine dans la protection de l'environnement où il est urgent d'agir et où le retard ne se rattrape jamais, c'est bien celui qui est de la compétence du Conservatoire. En effet, il se confirme chaque année que c'est le seul outil véritablement efficace pour protéger les espaces naturels.

Pourquoi y a-t-il urgence ? Parce que la perspective de l'ouverture des frontières en 1993, de la libre circulation des capitaux, de l'ouverture du tunnel sous la Manche, a suscité une spéculation foncière intense.

Disons-le clairement : c'est, pendant plusieurs années, 100 millions de francs au moins en autorisations de programme et en crédits de paiement qu'il faudrait affecter à l'établissement public en dehors d'une action exceptionnelle d'achat de 15 000 hectares de zones dunaires et de 30 000 hectares de zones humides que vous avez vous-même évoquée, monsieur le ministre.

Nous comprenons cependant qu'un effort important de rigueur budgétaire doit être fait. C'est pourquoi, exceptionnellement, nous pourrions, cette année, ramener ces crédits à 90 millions de francs en autorisations de programme, à 85 millions de francs en crédits de paiement et à 13 millions de francs en fonctionnement.

Je me permets d'insister sur cette dernière somme de 13 millions de francs. En effet, le budget de fonctionnement actuel correspond à la gestion de 20 000 hectares environ et nous sommes aujourd'hui à 35 000 hectares. En dépit de l'effort du personnel, nous ne pouvons continuer dans ces conditions.

Enfin, il faudrait régler la question de la dation en paiement au profit du Conservatoire. Je sais que vous y êtes très attaché, monsieur le ministre. Unissons donc nos efforts pour aboutir à une solution avant l'année prochaine.

S'il est un domaine où il y a depuis plus de quinze ans unanimité dans cet hémicycle, c'est bien celui-ci. Ne rompons pas ce consensus et, tout en tenant compte de la dureté des temps, donnons au Conservatoire les moyens de poursuivre son action.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Monsieur le président du Conservatoire, j'ai déjà eu l'occasion de parler ici du Conservatoire du littoral. Vous n'étiez pas là, mais je peux témoigner en effet de la solidarité de l'ensemble de vos confrères sur cette question.

J'ai répondu que j'avais moi-même escompté donner plus de moyens, défendre devant le Parlement un budget d'intervention accru, mais que nous avons une situation internationale difficile. Qu'on le veuille ou non, le budget du Conservatoire du littoral est peut-être plus exposé que d'autres dans des circonstances internationales difficiles.

Je suis très favorable moi-même à la dation en paiement et nous devons bien entendu revenir à la charge. C'est important.

En ce qui concerne les moyens du Conservatoire, je suis très attentif aux propositions du Parlement. Vous comprendrez que je ne puisse pas m'engager sur des chiffres précis, mais je souhaite que le Gouvernement fasse un effort et j'espère qu'il me suivra dans cette voie.

Je tiens tout de même à préciser encore une fois que le Conservatoire est un outil de protection du littoral très important, auquel nous tenons tous, mais que ce n'est pas le seul. J'ai de nombreuses difficultés à faire respecter la loi « littoral » et à sortir les schémas d'aménagement de la mer. Le Conservatoire du littoral joue un rôle pour un certain nombre d'espaces remarquables mais il y a de nombreux autres espaces qu'il faut protéger également.

**M. le président.** Pour une dernière question, au nom du groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Marc Reymann.

**M. Marc Reymann.** Monsieur le ministre, vous nous présentez un budget en notable augmentation.

A première vue, il faut se louer du fait que les problèmes liés à l'environnement, à la qualité de la vie, à la sauvegarde de notre patrimoine, de la faune et de la flore existantes, et à la santé de nos concitoyens retiennent l'attention du Gouvernement.

Mais qu'en est-il sur le terrain, dans la réalité des faits ? Quels sont les effets de votre budget à Strasbourg, dans un lieu caractérisé par une forte pollution atmosphérique, zone géographique aux conditions climatiques particulières, avec une forte densité de population ?

Par mes différentes interventions, vous savez que deux installations sont au cœur des préoccupations des Strasbourgeois et de nos voisins allemands : l'usine d'incinération des déchets toxiques et dangereux de Kehl et l'extension presque intra-muros des établissements Stracel.

En ce qui concerne Stracel, le maintien du blanchiment au bioxyde de chlore est en totale contradiction avec la convention présentée à Strasbourg le 30 septembre 1987 lors de la commission internationale pour la protection du Rhin et adoptée lors de la 9<sup>e</sup> Conférence des Etats riverains du Rhin, le 11 octobre 1988.

Stracel est également un exemple de la perversité induite par la dualité des responsabilités entre l'autorité délivrant le permis de construire et celle délivrant le permis d'exploiter.

Concernant l'usine de Kehl, qui pose le problème de la politique française de l'environnement à l'échelle transfrontalière, dont vous vous souciez dans le chapitre « Etudes et investissements relatifs à la définition et à la conduite d'une politique internationale de l'environnement », nous, région transfrontalière, demandons au Gouvernement que les collectivités décideurs des deux côtés de la frontière soient associées formellement. Ce serait là un pas important dans la réalisation concrète de l'Europe de l'environnement.

**M. le président.** Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre délégué.

**M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.** Monsieur Reymann, nous avons beaucoup travaillé

pour lutter contre la pollution à Strasbourg. Par exemple, nous avons enfin réussi à mettre en place une zone de protection spéciale concernant la pollution atmosphérique, ce qui va permettre de réduire largement la pollution de l'air qui était préoccupante à Strasbourg.

Quant à l'usine Stracel, il est vrai qu'elle utilisait le blanchiment au chlore. Nous sommes passés pour le rejet d'organochlorés de neuf kilos d'AOX, chiffre absolument intolérable, à 4,4 kilos par tonne de pâte à papier. Le nouvel arrêté préfectoral correspond à l'arrêt de l'utilisation du chlore. Les rejets d'organochlorés ont donc été divisés par deux, puisque de 4,4 kilos, on est maintenant entre 2 et 2,2 kilos par tonne de pâte à papier. Dans le plan d'action sur le Rhin, j'ai évoqué la question de Stracel très directement avec mes collègues ministres. Les rejets seront encore divisés par deux en 1993 pour atteindre un kilo par tonne, ce qui nous mettra au niveau de nos voisins.

Il est clair qu'il faudra changer à un moment donné de procédé. C'est programmé pour que nous puissions tenir tous nos engagements. J'y tiens particulièrement. Cela répond donc à votre inquiétude.

En ce qui concerne l'usine de Kehl, d'abord, j'ai eu plaisir à associer des élus alsaciens à une réunion organisée dans le cadre du sommet franco-allemand sur la question de l'environnement. M. Fuchs, je crois, était présent.

J'ai évoqué spécifiquement la question de l'usine de Kehl et dit au ministre de l'environnement fédéral puis au ministre du Land que je n'acceptais pas le fait accompli. Le ministre fédéral s'est évidemment quelque peu réfugié derrière le partage des compétences entre les Länder et la République. Il était ouvert néanmoins à l'idée d'une discussion sur un autre site. C'est ce que m'a dit aussi le ministre de l'environnement du Land.

Là-dessus, j'apprends qu'on ne tiendrait peut-être pas compte de nos observations. Dans ce cas-là, monsieur le député, vous pouvez compter sur moi pour dire haut et fort ce que j'en pense. Ou bien on nous fait des propositions et on les respecte, ou bien on se moque de nous. Je ne comprends pas et, par conséquent, je reviendrai à la charge pour faire valoir qu'en principe, quand on fait une proposition, on respecte sa parole.

Je suis tout à fait ouvert bien entendu à l'idée d'une participation des collectivités locales. La municipalité de Strasbourg est très présente et je suis très content de voir qu'il y a unanimité sur cette question.

Les relations de bon voisinage dans l'Europe sur les questions de l'environnement sont vraiment très importantes et c'est à la qualité de ces relations que l'on peut se rendre compte du respect que l'on a les uns pour les autres. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. le président.** Je vous remercie.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Premier ministre : Environnement (suite) :

Annexe n° 33. - M. Michel Barnier, rapporteur spécial ; avis n° 1640, tome XIII, de M. Georges Colin, au nom de la commission de la production et des échanges.

Premier ministre : Services généraux, secrétariat général de la défense nationale, Conseil économique et social, Plan, Fonction publique ; budget annexe des Journaux officiels.

Annexe n° 35 (Services généraux - Plan - Journaux officiels). - M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial ; avis n° 1636, tome XIV (Droits des femmes), de M. Jean-Michel Testu, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1640, tome XIV (Plan), de M. Paul Lombard, au nom de la commission de la production et des échanges.

Annexe n° 34 (Secrétariat général de la défense nationale). - M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial ; avis n° 1638, tome III, de M. Louis Pierna, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.

Annexe n° 32 (Conseil économique et social). - M. Ladislas Poniatowski, rapporteur spécial.

Annexe n° 23 (Fonction publique et réformes administratives). - M. Raymond Forni, rapporteur spécial ; avis n° 1639, tome III, de M. Marc Dolez, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
CLAUDE MERCIER

# LuraTech

## www.luratech.com